



Stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA

Plan stratégique régional d'exploitation INFORAMA

Rapport du Conseil-exécutif

Date de la séance du CE : 20 novembre 2024
N° d'affaire : 2022.WEU.834
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : Non classifié

Table des matières

Table des matières.....	2
1. Résumé	3
2. Introduction	4
2.1 Contexte.....	4
2.2 Étapes déjà franchies.....	6
2.3 Démarche suivie et organisation du projet	6
3. Facteurs influençant la stratégie	8
3.1 Réformes de la formation.....	9
3.1.1 Formation professionnelle initiale	9
3.1.2 Formation professionnelle supérieure	10
3.1.3 Maturité professionnelle	10
3.2 Positionnement dans le secteur de la formation	10
3.3 Offre de vulgarisation et de formation continue à des fins professionnelles	11
3.4 Organisations et institutions aux alentours immédiats de l'INFORAMA.....	11
3.5 Exploitation agricole de transfert des connaissances et d'innovation	12
3.6 Gestion et organisation	12
4. Charges exigées par le Grand Conseil	13
4.1 Charge 1 : processus participatif	13
4.2 Charge 2 : objectifs de la Stratégie immobilière cantonale 2019	13
4.3 Charge 3 : réaffectation d'immeubles libérés	14
4.4 Charge 4 : concept de mobilité	21
4.5 Charge 5 : formations de haut niveau.....	23
4.6 Charge 6 : tendances à long terme.....	24
4.7 Charge 7 : site de Schwand.....	27
4.8 Charge 8 : investissements ne dépendant pas directement de la stratégie d'utilisation	27
4.9 Charge 9 : autres sites à l'étude	28
4.10 Charge 10 : agriculture biologique.....	29
4.11 Charge 11 : projet pour la session d'hiver 2024	30
4.12 Motion 121-2023	30
5. Adaptation de la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA	31
5.1 Objectifs	31
5.2 Arrêté du Conseil-exécutif du 3 mai 2023.....	31
5.3 Nouvel examen des variantes.....	32
5.4 Mise en œuvre de la nouvelle variante « Centres de compétences » sur les différents sites de l'INFORAMA	32
5.5 Calendrier de mise en œuvre de la nouvelle variante « Centres de compétences »	33
6. Répercussions.....	35
6.1 Répercussions financières	35
6.2 Répercussions sur les offres de formation et leur qualité	36
6.3 Répercussions sur les offres de vulgarisation et de formation continue.....	37
6.4 Répercussions sur l'organisation et la gestion de l'INFORAMA.....	37
6.5 Répercussions sur les communes	37
6.6 Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	38
7. Place du projet dans le Programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	38
8. Calendrier et prochaines étapes	38

1. Résumé

En tant que centre de formation, de vulgarisation et de conférence actuellement implanté sur sept sites dans le canton de Berne, l'INFORAMA fournit un large éventail de prestations. Ses infrastructures ont toutefois beaucoup vieilli sur l'ensemble des sites, si bien qu'elles ne remplissent plus les standards fixés pour une institution de formation moderne. En 2019, le directeur de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) a par conséquent mandaté un groupe de travail interdirectionnel pour définir les exigences auxquelles les infrastructures de l'INFORAMA devront répondre dans le futur et pour élaborer des solutions stratégiques porteuses d'avenir. Le groupe de travail s'est acquitté de cette mission en émettant des recommandations d'action à l'intention de la DEEE. Suivant la proposition du groupe, le Conseil-exécutif a approuvé la stratégie le 3 mai 2023 et décidé de mettre en œuvre la variante « Centres de compétences ».

Dans la foulée, le Conseil-exécutif a demandé au Grand Conseil de prendre connaissance de la stratégie élaborée. Le Grand Conseil l'a renvoyée le 12 septembre 2023 assortie de onze charges. À la suite des débats du Grand Conseil, les Directions impliquées ont remanié conjointement la stratégie en tenant compte de ces charges. Elles ont ce faisant accordé une attention particulière à la charge imposant de développer un processus participatif pour rechercher des solutions. Les parties prenantes les plus importantes ont joué un rôle actif et essentiel dans ces travaux, qui ont permis de concrétiser les charges du Grand Conseil et de réévaluer de manière approfondie les variantes de développement entrant en ligne de compte. Ils ont abouti au constat que la variante « Centres de compétences » (Rütti, Berner Oberland, Seeland) était la plus facile à appliquer au regard des objectifs à atteindre, des opportunités qui se présentaient et des risques possibles. L'objectif de l'ancrage régional et de la proximité avec la clientèle peut être atteint de manière encore plus aisée et consensuelle si les sites Emmental et Waldhof continuent de proposer des offres de formation (1^{re} et 2^e année du CFC d'agriculture) et des prestations de vulgarisation. La variante remaniée diffère de la variante originelle sur ce point. Le regroupement de la formation initiale et de la formation continue en économie familiale rurale sur le site INFORAMA Rütti reste en partie contesté. Après avoir pesé tous les intérêts en présence et examiné les opportunités offertes par ce regroupement à Rütti, le Conseil-exécutif a toutefois estimé qu'il s'agissait de la meilleure solution. L'Union bernoise des paysans (Berner Bauern Verband BEBV), l'Union des associations bernoises de paysannes et de femmes rurales (Verband bernischer Landfrauenvereine VBL) et la grande majorité des groupes d'accompagnement mis en place soutiennent également ces transferts.

La mise en œuvre de la nouvelle variante « Centres de compétences » entraînera les changements suivants pour les différents sites de l'INFORAMA : à l'avenir, l'INFORAMA Rütti proposera davantage de cours aux personnes en formation. Il accueillera notamment des classes qui se trouvent aujourd'hui à Schwand (cours sur l'agriculture biologique et cours visant à comprendre l'agriculture, offres de formation continue) à Waldhof (filiale d'économie familiale rurale, année de formation en économie familiale) ou sur le site Berner Oberland (filiale d'économie familiale rurale avec offres de formation continue). L'INFORAMA Berner Oberland continuera cependant de proposer le CFC d'agriculture (1^{re}, 2^e et 3^e année d'apprentissage). L'offre de formation du site INFORAMA Seeland sera poursuivie dans son cadre actuel. Toutefois, cet INFORAMA proposera en plus les prestations de vulgarisation et offres de formation rattachées jusqu'à présent à l'INFORAMA Oeschberg. Les sites INFORAMA Waldhof et Emmental continueront de proposer le CFC d'agriculture (1^{re} et 2^e année) ainsi que des activités de conseil. Le site INFORAMA Schwand, enfin, ne proposera plus de cours aux apprenties et apprentis, car il sera supprimé. Le site INFORAMA Oeschberg sera également supprimé. Il ne sera donc plus possible d'y suivre des cours spécialisés.

D'après le calendrier actuel, l'horizon de mise en œuvre (selon le principe des phases SIA) de la nouvelle variante « Centres de compétences » adaptée s'étend de 2026 à 2038. Les sites INFORAMA Seeland (Anet), Rütli (Zollikofen) et Berner Oberland (Hondrich) seront développés en priorité. Ensuite, ce sera au tour des sites INFORAMA Emmental (Bärau) et Waldhof (Langenthal). Les sites INFORAMA Oeschberg (Koppigen) et Schwand (École bio, Münsingen) cesseront leur activité en 2032.

La concrétisation des charges imposées par le Grand Conseil a permis de dresser des constats importants : il s'est notamment avéré qu'une réaffectation satisfaisante des sites voués à la suppression était assurée et que les sites restants disposaient du potentiel de développement nécessaire pour poursuivre leurs activités. Des connaissances essentielles ont par ailleurs été acquises concernant l'avenir de l'agriculture biologique, des cours interentreprises et de la mobilité. Enfin, les répercussions financières ont refait l'objet d'un examen approfondi. Même si les échéances de planification, qui s'étendent sur une très longue période, font planer une certaine incertitude en matière financière, on peut aujourd'hui partir du principe que la nouvelle version de la variante « Centres de compétences » nécessitera un financement additionnel de l'ordre de 30 millions de francs pour couvrir les coûts d'investissement et de remise en état et de 32 millions de francs pour couvrir les coûts d'exploitation. Ces coûts supplémentaires résultent du maintien des sites INFORAMA Emmental et Waldhof, mais aussi, par exemple, du plan de mobilité prévu (stationnement à l'INFORAMA Rütli). La variante « Centres de compétences » reste malgré tout la plus adéquate, y compris au vu des charges prescrites par le Grand Conseil.

Jusqu'à présent, des fonds d'un montant de 127,6 millions de francs ont été inscrits au plan d'investissement intégré (PII) 2025 à 2034 pour la mise en place de la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA. Il s'agit là d'une évaluation approximative des ressources nécessaires pour maintenir durablement la substance des immeubles cantonaux abritant l'INFORAMA sur ses différents sites, et ce, indépendamment ou presque de cette stratégie. Les ressources supplémentaires requises pour mettre en place les centres de compétences prévus seront demandées et inscrites au PII après l'adoption de cette stratégie par le Grand Conseil. Quant aux crédits requis pour la mise en œuvre de la stratégie, ils seront soumis à l'approbation des organes compétents en matière de dépenses ultérieurement, en fonction des projets réalisés.

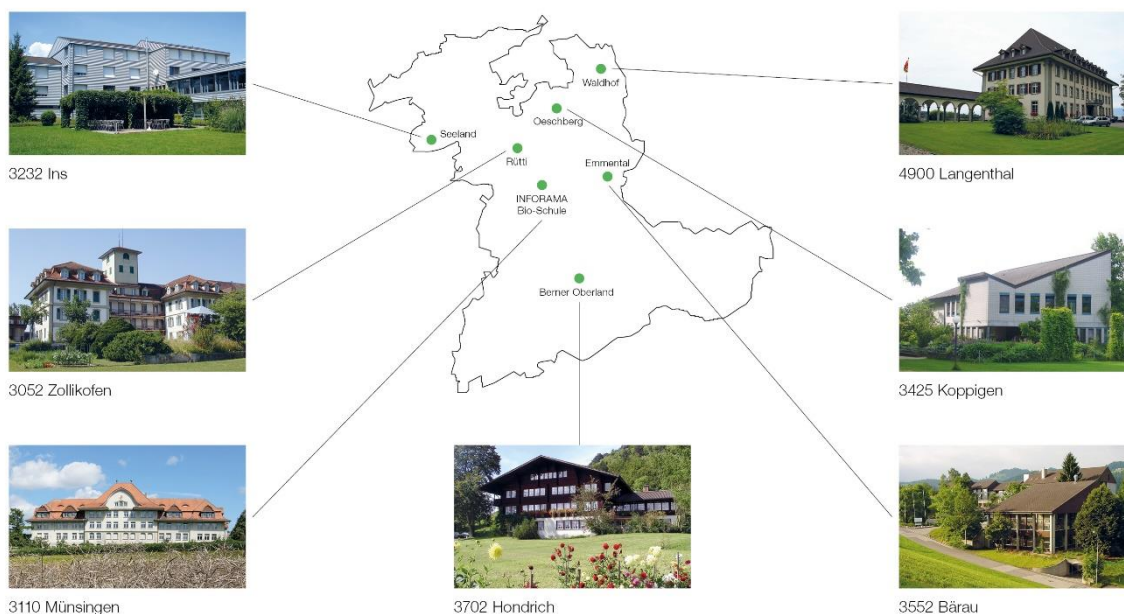
2. Introduction

2.1 Contexte

L'INFORAMA est une division de l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN), qui est rattachée à la DEEE. En tant que centre de formation, de vulgarisation et de conférence implanté sur sept sites, il fournit un large éventail de prestations. Chacun des sites de l'INFORAMA propose des types de formations différents à l'aide des infrastructures dont il dispose, de la formation professionnelle initiale à la formation continue, en passant par la formation professionnelle supérieure, ce dans les domaines de l'agriculture, de l'économie familiale rurale, des professions équestres et de la culture maraîchère. La maturité professionnelle est également proposée. L'école de maturité professionnelle comporte des cours avec orientation « Nature, paysage et alimentation » ainsi que les filières « Santé » et « Travail social » (orientation Santé & Travail social). Par ailleurs, les conseillères et conseillers de l'INFORAMA soutiennent l'agriculture et l'économie familiale bernoises pour les questions relatives à l'exploitation, aux techniques de production, à l'écologie et aux aspects sociaux. Il est possible de louer les

infrastructures de l'INFORAMA pour organiser des réunions, des cours et d'autres événements. L'INFORAMA est aujourd'hui implanté sur sept¹ sites répartis sur tout le territoire cantonal.

Illustration 1 : Les sites actuels de l'INFORAMA



Les infrastructures de l'INFORAMA ont beaucoup vieilli sur l'ensemble des sites, au point qu'elles ne respectent plus les exigences qualitatives toujours plus strictes posées, par exemple, aux formes d'enseignement modernes (voir aussi la « Stratégie des locaux scolaires 2030 – mise à jour 2020 »²). En outre, la structure décentralisée actuelle est jugée peu optimale et inefficace du point de vue entrepreneurial. Elles peinent également à remplir leur fonction dans le domaine de la collaboration avec les partenaires stratégiques (p. ex. BFH-HAFL ou Agroscope) et autres (p. ex. Organisation du monde du travail [OrTra] ou formation professionnelle initiale dans le domaine de l'agriculture [BEBV]). Enfin, des évolutions extérieures touchant les sites de Schwand (faillite de l'entreprise Bio Schwand AG, acquisition par WBS AG du contrat de droit de superficie mis aux enchères) et de Waldhof (déménagement de l'école professionnelle de Langenthal) remettent en question l'avenir de ces derniers en tant que sites de l'INFORAMA. En résumé, il est évident que des mesures s'imposent au niveau des sites et infrastructures de l'INFORAMA.

Au vu de ce contexte, le directeur de la DEEE a mandaté, en 2019, un groupe de travail interdirectionnel pour définir les exigences auxquelles les infrastructures de l'INFORAMA devront répondre à l'avenir et pour élaborer des solutions stratégiques porteuses d'avenir. Les résultats de cette procédure doivent servir de base à la planification et priorisation des investissements consentis à moyen et long terme. Il ne s'agit en effet pas seulement de couvrir les besoins de l'INFORAMA malgré les moyens cantonaux restreints, mais aussi d'investir au bon moment et au bon endroit.

¹ L'INFORAMA Rütli à Zollikofen est réparti sur deux sites : « Molkereistrasse » et « Rütli ». Ci-après, il est question du site de « Rütli ». Une distinction sera toutefois opérée entre les deux sites dépendant de Zollikofen le cas échéant (p. ex. au chap. 4.3).

² Stratégie des locaux scolaires 2030 – mise à jour 2020 de la Direction de l'instruction publique et de la culture : <https://www.bkd.be.ch/content/dam/bkd/dokumente/fr/ueber-uns/organisation/mba/publikationen/Schulraumstrategie-2030-Upgrade-2020.pdf>

2.2 Étapes déjà franchies

Le groupe de travail susmentionné s'est acquitté du mandat confié avec l'aide d'un soutien extérieur. Dans son rapport final du 23 novembre 2020 intitulé « Plan stratégique régional d'exploitation et plan directeur INFORAMA », ³ il a présenté trois variantes : « Statu quo », « Centres de compétences » et « Centralisation ». La variante « Statu quo » prévoyait pour l'essentiel le maintien de tous les sites INFORAMA actuels, la variante « Centres de compétences » la focalisation sur trois sites et la variante « Centralisation » la concentration sur un seul site. L'appendice du 21 février 2022 ⁴ contient des informations supplémentaires sur les fonds nécessaires pour les variantes « Statu quo » et « Centres de compétences ».

Ces trois variantes ont fait l'objet d'une évaluation pluridimensionnelle (exploitation, construction, politique) dans le cadre du projet. La variante « Centres de compétences » en est sortie gagnante, aussi bien au niveau global que pour chacune des trois dimensions précitées. Sur la base de ce résultat, un plan directeur a été élaboré pour mettre en œuvre cette variante sur les sites retenus en tenant compte des impératifs financiers (investir au bon moment et au bon endroit).

Dans son ACE 491/2023 du 3 mai 2023, ⁵ le Conseil-exécutif a approuvé la « Stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA » composée du « Plan stratégique régional d'exploitation et plan directeur INFORAMA » (rapport final et complément) – avec application de la variante « Centres de compétences » – et a proposé au Grand Conseil d'en prendre connaissance (y c. phases de projet mentionnées plus bas). Au cours des débats parlementaires, la Commission des finances (CFin) a présenté au Grand Conseil une proposition de renvoi assortie de charges ⁶. Elle a notamment fondé celle-ci sur les corapports de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) ainsi que de la Commission de la formation (CFor). Les critiques ont surtout porté sur le fait que la procédure était en majeure partie menée au sein de l'administration (manque de participation) ainsi que sur certains aspects de fond.

Durant sa session d'automne 2023, le Grand Conseil a suivi la proposition de la CFin et renvoyé au Conseil-exécutif la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA assortie de onze charges ⁷. Ces charges concernent la phase de conception ainsi que la phase d'après – à savoir la phase 1 (« Définition des objectifs ») de la SIA (chap. 4).

Malgré ce renvoi, les débats au Grand Conseil ont montré que la variante « Centres de compétences » n'était pas fondamentalement remise en cause et que la DEEE n'était pas la seule à estimer qu'un « statu quo » n'avait pas d'avenir.

2.3 Démarche suivie et organisation du projet

Procédure participative

La stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA a été remaniée (y c. traitement des charges du Grand Conseil) immédiatement après les débats au Grand Conseil (session d'automne 2023). La DEEE s'est chargée de la coordination au sein de l'administration. Pour tenir dûment compte de la charge 1 du Grand Conseil (procédure de recherche de solutions participative), la nouvelle version de la stratégie prévoit d'associer suffisamment tôt la

³ [Strategisch-raeumliches_Betriebskonzept und Masterplan Schlussbericht-03.05.2023-fr.pdf](#) (résumé en français)

⁴ [Strategisch-raeumliches_Betriebskonzept und Masterplan Nachtrag-03.05.2023-fr.pdf](#)

⁵ [ACE-03.05.2023-fr \(be.ch\)](#)

⁶ [Point de l'ordre du jour_44 - Version 5 - Proposition de renvoi - Stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA.pdf \(be.ch\)](#)

⁷ [Décision - 2023.09.12 - 09.00 - fr](#)

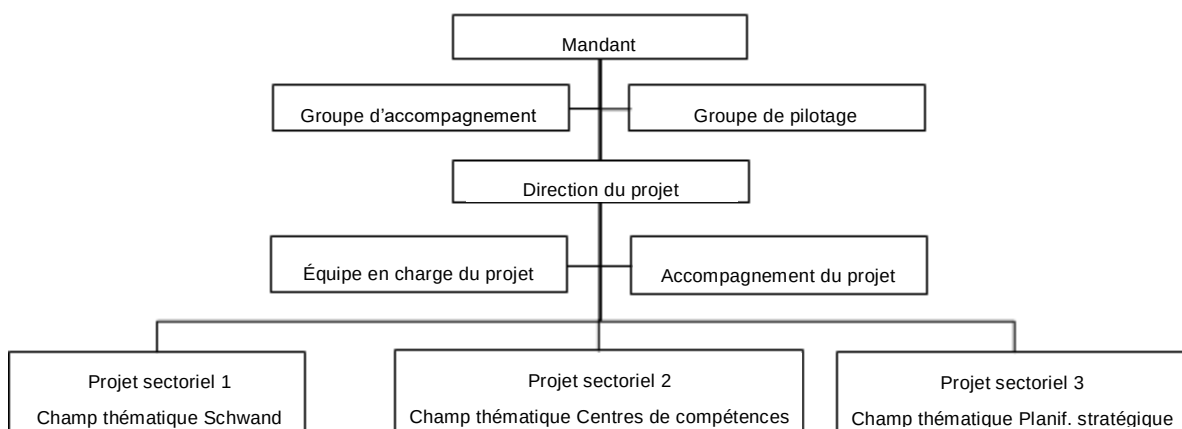
BEBV et la VBL aux phases de conception et d'étude préliminaire, de baser l'organisation du projet sur cette structure et de proposer des tables rondes à un large public. Les principaux destinataires de cette stratégie se sont vu attribuer un rôle actif et central dans la recherche de solutions. Un groupe d'accompagnement largement représentatif a encadré le traitement des charges. Il a intégré à ce processus d'autres parties prenantes importantes (p. ex. régions et communes d'implantation) à titre consultatif. De l'avis du Conseil-exécutif, cette démarche a atteint son principal objectif, à savoir conduire à l'élaboration d'une « Stratégie d'utilisation des sites INFORAMA » largement étayée et susceptible d'obtenir un soutien majoritaire, qui permette à l'INFORAMA de fournir des prestations conformes aux exigences actuelles et futures.

Organisation du projet

L'illustration 2 ci-après représente l'organisation du projet. Le directeur de la DEEE est le mandant du projet. Le groupe d'accompagnement mentionné précédemment comprenait les principaux groupes concernés dans la branche, la région et les milieux politiques. Il s'est réuni deux fois durant le processus d'élaboration et s'est fait informer régulièrement de l'avancée du processus ainsi que des travaux de fond effectués. Le groupe de pilotage comprenait les représentantes et représentants des associations professionnelles, de l'Association des communes bernoises et de l'administration cantonale. Il avait pour mandat de suivre de près les travaux d'élaboration du projet et de conseiller le mandant.

L'accompagnement opérationnel du projet a été confié au chef de l'OAN. Ce dernier a pu compter sur l'aide de l'équipe en charge du projet, qui se composait du président de l'association BEBV, de trois personnes de la Direction des travaux publics et des transports (DTT), d'un représentant de l'OAN et de trois membres de l'INFORAMA. L'équipe en charge du projet a mené à bien et coordonné les travaux de fond nécessaires pour l'élaboration de la future « Stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA ». Les secrétaires généraux de la DEEE, de la DTT et de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) ont complété cette organisation en proposant un accompagnement du projet. Leur principale mission consistait à établir un plan d'élaboration viable du présent rapport.

Illustration 2 : Organisation du projet



L'élaboration du projet a nécessité celle de trois sous-projets au sein desquels les questions soulevées et les charges du Grand Conseil ont été traitées par thème.

- Dans le premier champ thématique (« **Schwand** »), qui était placé sous la houlette du directeur de l'INFORAMA, il s'agissait de définir les orientations de développement du site de Schwand avec la bénéficiaire du droit de superficie (à savoir WBS AG). Ces travaux ont permis au canton et à l'association BEBV de clarifier les conséquences qu'aurait, de leur point de vue, le choix du site INFORAMA Schwand en tant que lieu de déroulement des cours interentreprises.
- Dans le deuxième champ thématique (« **Centres de compétences** » - stratégie d'implantation), les participantes et participants ont examiné, sous la direction du président de l'association BEBV, comment les prestations de formation et de vulgarisation devaient se répartir entre les différents sites à l'avenir. Dans l'optique du processus participatif souhaité par le Grand Conseil, les discussions de fond ont été menées en deux étapes à l'aide de tables rondes.
- Le troisième champ thématique (« **Définition des objectifs** » [phase 1 de la SIA]), qui était chapeauté par la DTT (Office des immeubles et des constructions [OIC]), était consacré au traitement de questions relatives à la mobilité, à l'aménagement du territoire, aux réaffectations possibles, à la consommation de terrains et de ressources ainsi qu'aux investissements éventuels. Une fois que toutes les questions qui devaient l'être ont été clarifiées au sein de l'administration, les principaux groupes intéressés ont été associés au processus dans le cadre d'une table ronde.

Structure du rapport

Le présent document comprend les résultats des travaux décrits plus haut. Il s'agit d'un rapport indépendant du Conseil-exécutif qui traite en priorité des charges imposées par le Grand Conseil, de manière à ce que ce dernier dispose des bases nécessaires pour réexaminer la future stratégie d'utilisation des sites INFORAMA. Le rapport mentionne quelles informations proviennent d'anciens projets. Les informations qui proviennent d'anciens projets y sont mentionnées en tant que telles.

Dans son introduction, le rapport revient sur la situation initiale, les étapes franchies jusqu'à présent et le processus choisi (chap. 2). Par la suite, il expose les facteurs influençant ladite stratégie (chap. 3) ainsi que les charges du Grand Conseil et les clarifications faites en lien avec ces dernières (chap. 4).

La stratégie à proprement parler et les objectifs qu'elle poursuit ne sont présentés qu'ensuite, au chapitre 5. Le chapitre 6 décrit les multiples effets qu'aura la mise en œuvre de cette stratégie. Le rapport se termine par des explications sur la place du projet dans le programme gouvernemental de législature (chap. 7) et sur la suite du processus (chap. 9).

3. Facteurs influençant la stratégie

Le présent chapitre cite divers facteurs internes et externes susceptibles d'influencer la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA, en précisant l'ampleur qu'aura cette influence. Il se réfère dans une large mesure à la sixième charge du Grand Conseil, selon laquelle la future stratégie de l'INFORAMA doit tenir compte des tendances majeures concernant l'institution (chap. 4.6).

3.1 Réformes de la formation

3.1.1 Formation professionnelle initiale

Généralités

Actuellement, la formation professionnelle initiale pour le CFC d'agriculture est en cours de révision au niveau suisse. Selon la planification la plus récente, le résultat de ces travaux devrait entrer en vigueur le 1^{er} octobre 2025 et la première année de la nouvelle formation débuter le 1^{er} août 2026. Les grandes lignes de cette révision sont aujourd'hui connues ; lors de l'élaboration de la stratégie, elles ont été examinées et prises en compte dans la mesure de leur influence sur les sites et infrastructures de l'INFORAMA. À cet égard, il convient toutefois de faire remarquer que l'actualité des objectifs et exigences de la formation professionnelle initiale au sens de l'ordonnance du SEFRI du 8 mai 2008 sur la formation professionnelle initiale⁸ dans le champ professionnel de l'agriculture et de ses professions (RS 412.101.220.83) doit être revue tous les cinq ans. Il se pourrait donc qu'une autre révision (du moins partielle) soit entreprise d'ici à la mise en œuvre de la stratégie. Combinée à l'évolution constante de la politique agricole (politique agricole 2022+/politique agricole 2030 avec volonté de transformer la politique agricole actuelle en politique agroalimentaire), la dynamique à l'œuvre dans la politique de la formation aura notamment pour conséquence de maintenir un certain flou autour des exigences valables pour une institution de formation et de vulgarisation telle que l'INFORAMA. De ce point de vue, la stratégie doit certes tenter d'anticiper et d'intégrer les développements possibles dans les domaines de la formation et de l'agriculture ; ces derniers ne représentent toutefois pas une base constante et fiable pour la prise de décisions relatives à la planification des infrastructures sur le long terme.

Aussi l'actuelle révision de la formation professionnelle initiale ne constitue-t-elle pas la pierre angulaire pour l'élaboration de la stratégie. Par ailleurs, d'autres éléments méritent d'être pris en compte dans le contexte de cette dernière :

Première et deuxième année d'apprentissage

Il est à prévoir qu'une répartition linéaire des leçons sur les trois ans d'apprentissage (même nombre de leçons chaque année) sera introduite avec la révision de la formation professionnelle initiale, et que ce modèle sera repris par les révisions suivantes. De ce fait, les deux premières années d'apprentissage compteront à l'avenir chacune 140 leçons supplémentaires d'enseignement scolaire, ou, autrement dit, au moins 16 jours supplémentaires d'école avec ce que cela nécessite comme place supplémentaire. Selon le plan de formation actuel, le contenu des cours reste très vaste et général durant les deux premières années d'apprentissage, si bien qu'un enseignement décentralisé restera également possible à l'avenir. Cette option est toutefois peu pratique, car elle oblige par exemple le corps enseignant à se déplacer entre plusieurs sites. En maintenant un système d'enseignement décentralisé, l'INFORAMA se trouverait de plus contraint d'investir dans la mise aux normes de l'ensemble des sites et leurs installations techniques. En revanche, l'enseignement décentralisé permet de conserver une certaine proximité entre le site scolaire et les entreprises formatrices. Les contacts personnels entre l'école et les responsables de formation s'en trouvent facilités, ce qui peut s'avérer utile pour la formation.

Troisième année d'apprentissage

La situation change lors de la troisième année d'apprentissage agricole, car plusieurs orientations seront proposées à ce moment-là. Ce système sera introduit de manière progressive à partir du 1^{er} août 2028. Il revient à l'école de répartir les classes sur les sites.

⁸ Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation

L'INFORAMA prévoit de proposer toutes les orientations inhérentes au CFC d'agriculture. Ce choix n'implique pas seulement le recours à des spécialistes de l'enseignement professionnel, mais également une répartition différente de l'espace. En effet, même si le plus petit nombre de leçons prévu pour la troisième année entraîne une réduction du nombre de jours d'école par classe sur les sites de Berner Oberland et Rütli (classes actuelles et futures), celui des salles de classe nécessaires ne baissera pas pour autant parce que le nombre de personnes par classe sera probablement plus faible en raison de la subdivision en orientations et qu'il faudra également tenir compte des participantes et participants extracantonaux dans les orientations les moins suivies.

De plus, les différentes orientations ne nécessitent pas toutes les mêmes infrastructures. Ce constat ne s'applique pas seulement aux domaines classiques tels que la culture des champs, l'agriculture de montagne et d'alpage ou la culture végétale biologique, mais aussi aux orientations basées p. ex. sur des systèmes informatiques pour le smart farming. Pour l'heure, il reste impossible de définir une fois pour toutes les exigences que les infrastructures devront remplir à l'avenir. La demande actuelle et les besoins infrastructurels attendus permettent toutefois d'affirmer aujourd'hui que le système de formation pratiqué en troisième année ne se prêtera guère à la décentralisation, que ce soit au niveau du personnel ou des finances. Du fait de la subdivision en orientations et d'une demande trop faible par région, il ne semble guère possible de gérer des classes dans les différentes régions.

3.1.2 Formation professionnelle supérieure

La révision du système de formation supérieure n'en est qu'à ses prémices. Toutefois, certains objectifs de cette révision sont d'ores et déjà connus ou, du moins, esquissés.

Elle a pour but déclaré de rapprocher les cours de formation agricole de ceux d'économie familiale rurale – voire de les regrouper – dans certains modules. Cette restructuration concerne notamment les compétences en matière de gestion d'entreprise, les compétences entrepreneuriales et les compétences personnelles. On peut en déduire que la filière d'économie familiale rurale et celle de l'agriculture (sans la culture maraîchère) doivent être géographiquement proches pour qu'il soit possible d'exploiter au mieux les effets de synergie correspondants. C'est en effet la seule option permettant de trouver des solutions d'ordre organisationnel pour regrouper ces filières de formation.

3.1.3 Maturité professionnelle

La maturité professionnelle actuelle, avec ses orientations « Nature, paysage et alimentation » et « Santé & Travail social » ainsi que ses filières « Santé » et « Travail social » a fait ses preuves. Pour l'heure, rien ne semble indiquer qu'elle risque de connaître des changements importants.

3.2 Positionnement dans le secteur de la formation

Les offres de l'INFORAMA sont aujourd'hui comparées à celles d'autres instituts de formation (en particulier extracantonaux), et il se trouve ainsi en compétition avec ces derniers. Ses performances sont évaluées à l'aune de son offre et de ses prestations dans le domaine scolaire, mais aussi de facteurs tels que les infrastructures. Le critère des infrastructures ne tient pas seulement compte de la modernité des salles de classe et des sites de formation, mais

aussi, par exemple, de la desserte par les transports publics, des possibilités de stationnement et du rapport qualité/prix des repas. À cela s'ajoutent d'autres facteurs tels que l'accessibilité ou la proximité avec des institutions partenaires telles que la BFH-HAFL et l'Agroscope. À cet égard, il est important de noter que d'autres cantons ont eux aussi investi dans des infrastructures modernes pour leurs centres de formation et de vulgarisation agricoles, ou vont le faire prochainement.

Si l'INFORAMA parvient à remplir les exigences explicites ou implicites qui lui sont fixées, il devrait voir ses efforts récompensés par une fréquentation élevée ainsi qu'un bon climat de travail et d'apprentissage. Il s'agit là de points importants qui doivent figurer dans la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA.

3.3 Offre de vulgarisation et de formation continue à des fins professionnelles

Il règne aujourd'hui un large consensus autour du fait que l'économie agroalimentaire suisse doit évoluer dans le sens d'une durabilité globale (aux niveaux écologique, économique et social). Pour relever ce défi, il convient de proposer des prestations de vulgarisation et des formations professionnelles de qualité optimale. Au cours des prochaines années, ces deux domaines deviendront toujours plus importants pour l'agriculture et les secteurs qui lui sont apparentés.

Or l'INFORAMA propose de telles offres de conseil et de formation, et jouit de surcroît d'une grande crédibilité en la matière du fait de son statut d'institution de droit public. Il devrait donc apporter une contribution déterminante à l'atteinte des objectifs de politique agroalimentaire fixés. Pour que l'INFORAMA puisse jouer dûment ce rôle clé, il doit non seulement disposer de collaboratrices et collaborateurs motivés, mais aussi d'infrastructures adéquates. Ces considérations doivent également se refléter dans la stratégie.

3.4 Organisations et institutions aux alentours immédiats de l'INFORAMA

Sur tous les sites d'implantation actuels de l'INFORAMA ou aux alentours, de nombreuses organisations et institutions œuvrant dans les domaines de l'agriculture et de la formation présentent des champs d'activité et des offres qui se prêtent bien à des partenariats stratégiques. L'agro-Cluster Zollikofen⁹ est le meilleur exemple en la matière, puisqu'en plus de deux divisions de l'OAN, les partenaires suivants, notamment, sont établis sur place : Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (BFH-HAFL), IP-Suisse, Aviforum, Gallosuisse, Swissgenetics, Swissherdbook, Anicom, Santé animaux de rente suisse (NTGS), association Agro-entrepreneurs Suisse, Association suisse des fabricants d'aliments fourragers (VSF), Ökonomische Gemeinnützige Gesellschaft (OGG Bern), Agrotreuhand Rütli, l'ASIAT et edition Imz. Les projets de collaboration entre l'INFORAMA et la BFH-HAFL peuvent également stimuler l'innovation dans le secteur agroalimentaire, comme le prouvent les projets « Melkforum » et « Aquaforum ». De plus, d'autres initiatives ont vu le jour dans les alentours de Zollikofen, dont un hub pour les foodpreneurs, un hub de la fenaco pour les start-up ainsi qu'un hub de la BFH-HAFL pour la recherche alimentaire et le transfert de technologies. Si les différents acteurs concernés se mettent au diapason, la région de Zollikofen a de bonnes chances de devenir un cluster de l'innovation pour la branche alimentaire suisse. Il en résultera une dynamique positive pour toutes les parties engagées.

Toutefois, l'INFORAMA dispose également de partenaires solides ailleurs qu'à Zollikofen : le Seeland, par exemple, compte des associations et institutions présentant un profil de centre de

⁹ Le terme « Agro-cluster Zollikofen » ne désigne pas une organisation juridique : il s'agit d'une dénomination assez souple englobant les organisations à vocation agricole de portée cantonale ou nationale sises à Zollikofen.

compétences pour les cultures spéciales (Gemüseproduzentenvereinigung der Kantone Bern und Freiburg GVBF, Agroscope, BFH-HAFL), tandis que le site INFORAMA Berner Oberland conclut plutôt des partenariats dans les domaines de l'agriculture de montagne et d'alpage (CasAlp, beowa Treuhand, Agroscope, BFH-HAFL). Ces deux sites n'abritent certes pas autant de partenaires importants que Zollikofen, mais il y est également possible d'exploiter des synergies précieuses pour les personnes en formation, le corps enseignant, le personnel de conseil et diverses autres personnes actives à l'INFORAMA, ce qui n'est pas négligeable au regard de la stratégie d'utilisation.

3.5 Exploitation agricole de transfert des connaissances et d'innovation

Autrefois gérée par le canton, l'exploitation agricole de Rütli à Zollikofen a été affermée à des tiers en l'an 2000. Elle est depuis gérée selon des critères économiques. Elle est située à proximité de l'INFORAMA et de la BFH-HAFL. Ces deux institutions ont toujours eu intérêt à collaborer étroitement avec des acteurs actifs sur le terrain, de manière, par exemple, à pouvoir transposer dans la pratique et présenter, dans des conditions propres aux exploitations agricoles, des formes d'exploitation novatrices et les résultats des travaux de recherche appliquée développés. Ce dispositif offre à l'INFORAMA et à la BFH-HAFL la possibilité de se positionner et de s'affirmer au sein de l'écosystème de connaissances et d'innovation agricoles. Cependant, comme il n'a pas toujours été possible de concilier les exigences de la recherche et de la formation avec les intérêts économiques de tiers, il a fallu trouver une autre solution d'entente avec la famille titulaire du bail à ferme. Par conséquent, le contrat de bail ne sera plus renouvelé à fin 2028, et la BHF-HAFL prévoit de faire de l'exploitation concernée une exploitation de transfert de connaissances et d'innovation (WIN Rütli) qu'elle gèrera en étroite collaboration avec l'INFORAMA. Ainsi, le site de Rütli disposera dès 2029 d'une exploitation agricole qui offrira des opportunités et des possibilités uniques au niveau cantonal pour la formation et la recherche appliquée dans le domaine agricole. Les réflexions entourant l'élaboration de la présente stratégie doivent aussi tenir compte de cette évolution.

L'INFORAMA collabore également intensivement avec des exploitations consacrées à la pratique implantées sur d'autres sites. La possibilité d'organiser des visites sur le terrain et des séquences d'enseignement ne doit pas reposer sur des exploitations gérées par le canton, mais sur un réseau diversifié d'exploitations agricoles situées à des distances convenables. Par contre, dès que des activités d'expérimentation sont mises en place spécialement pour la formation, la formation continue et la vulgarisation – ou explicitement à des visées de recherche comme sur le site de Rütli – la collaboration avec le secteur privé touche à ses limites (intérêts économiques, aptitudes personnelles pour les activités d'expérimentation). Il est donc plus pertinent que le personnel nécessaire pour ces activités soit engagé directement par une institution cantonale.

3.6 Gestion et organisation

L'INFORAMA n'est pas qu'un centre de formation, de vulgarisation et de conférence, mais aussi une entité de l'administration publique. À ce titre, il doit respecter et appliquer certaines prescriptions d'ordre juridique et organisationnel, le tout en restant un établissement doté d'un grand nombre de collaboratrices et collaborateurs ainsi que de divers outils de conduite et de niveaux hiérarchiques. La gestion d'une telle organisation ne peut que s'alourdir, renchérir et gagner en complexité en cas de décentralisation accrue. Ces réflexions doivent elles aussi trouver leur place dans la future stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA.

4. Charges exigées par le Grand Conseil

Le 12 septembre 2023, au cours de sa session d'automne, le Grand Conseil a suivi la proposition de la Commission des finances (CFin) et renvoyé, assortie de onze charges, la Stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA présentée par le Conseil-exécutif qui repose sur le plan stratégique régional d'exploitation et le plan directeur INFORAMA (rapport final et appendice). La DEEE a été priée d'étudier ces charges et d'établir le présent document. Celui-ci fait suite à une phase préparatoire intense pendant laquelle des fiches signalétiques ont été rédigées pour chacune des charges. Les développements qui suivent se veulent un récapitulatif des principaux aspects des conclusions retenues pour chacune des charges étudiées.

4.1 Charge 1 : processus participatif

« Lors du remaniement, tous les groupes concernés – à savoir la branche (notamment l'Union des paysans), le conseil d'école (cf. chap. 4.7) et les communes-sièges – doivent être activement impliqués dans le projet et être représentés au sein de l'organisation du projet. Selon le site, il convient également de prendre en considération de façon appropriée les écoles professionnelles, la Haute école spécialisée (BFH-HAFL) et Agroscope. Il convient en outre d'impliquer d'éventuelles coopérations intercantionales œuvrant dans le domaine de la formation. »

Il ressort du chapitre 2.3 (Processus participatif, Organisation du projet) que l'ébauche de solution envisagée désormais (chap. 5) correspond au résultat auquel est parvenu un processus participatif ayant impliqué de nombreuses parties prenantes, conformément aux vœux du Grand Conseil. De tels processus déployés à grande échelle pour des questions politiques spécifiques d'importance régionale sont chronophages, ce qui explique que la charge 1 entre en conflit avec la charge 11 (chap. 4.11) aux termes de laquelle le Conseil-exécutif devait présenter au Grand Conseil une stratégie remaniée tenant compte de toutes les charges lors de la session d'hiver 2024 au plus tard.

4.2 Charge 2 : objectifs de la Stratégie immobilière cantonale 2019

« La stratégie d'utilisation à remanier met en évidence son alignement sur les objectifs de la Stratégie immobilière 2019 du canton ; en particulier, elle estime les coûts d'investissements ainsi que le terrain et les ressources en jeu. »

La Stratégie immobilière vise spécifiquement le développement des infrastructures immobilières. Il en a été d'emblée tenu compte dans l'élaboration du plan stratégique régional d'exploitation INFORAMA. Réduire le nombre de sites permet également de respecter la consigne selon laquelle les décisions quant aux sites doivent elles aussi se baser sur le critère de la rentabilité.

La stratégie d'utilisation intègre tout particulièrement les principes stratégiques imposant d'épuiser les possibilités de densifier les sites dont le canton est propriétaire avant d'envisager de nouvelles constructions et de limiter autant que possible le recours aux terrains et l'imperméabilisation des sols. Le principe veut que l'administration continue d'utiliser des bâtiments existants et que, lorsque de nouvelles constructions sont nécessaires, elles soient implantées dans les zones à bâtir existantes. À l'heure actuelle, seul le site de Zollikofen Rütli

implique de demander une modification du plan de zones, étant donné qu'une simple extension du site dans la zone agricole sur laquelle il se trouve actuellement ne permettrait pas d'y réaliser des activités de formation et de recherche (chap. 4.3). S'agissant d'une zone déjà construite, l'extension prévue ne remettrait aucune surface d'assolement en cause.

D'après la Stratégie immobilière, le canton devrait investir uniquement dans des immeubles utiles pour l'accomplissement de ses tâches principales. Ce principe a guidé les travaux préparatoires pour la réaffectation d'immeubles qui se libéreraient (chap. 4.3).

Dès que les sites prospectifs et leur exploitation seront confirmés, les terrains seront développés sur la base de la stratégie immobilière et les demandes de crédit correspondantes seront soumises au Grand Conseil. L'objectif est d'ériger des bâtiments fonctionnels, polyvalents et adaptés à leur affectation selon des méthodes et techniques éprouvées, dans le respect des principes de durabilité du canton. Toutefois, il est à noter que les bâtiments présents sur les sites de l'Inforama présentent souvent un caractère historique. En tant que tels, et sachant qu'ils peuvent remonter aussi loin que le XIX^e siècle, certains bâtiments et leurs environs sont en partie classés monument historique et ne peuvent donc pas être librement modifiés.

La réalisation du volet du plan d'exploitation stratégique régional de l'Inforama lié à la construction implique des investissements estimés à environ 248 millions de francs. La première estimation figurant dans le plan susmentionné faisait état de 218 millions de francs. La hausse reflétée dans le nouveau montant découle essentiellement d'investissements supplémentaires à consentir sur les sites des centres de compétences, à la suite des conclusions approfondies tirées du concept de mobilité et du maintien de l'offre de formation initiale et de vulgarisation sur le site de Waldhof comme sur celui de l'Emmental.

4.3 Charge 3 : réaffectation d'immeubles libérés

« Il faut montrer dans une optique cantonale globale quelles réaffectations des surfaces libérées sont envisageables (désinvestissements compris) et à quels coûts il faut s'attendre. »

Principes

Pour chacun des sites, la stratégie de l'INFORAMA remaniée se fonde sur une étude minutieuse des conditions de planification et de police des constructions applicables aux terrains et aux bâtiments. Elle tient également compte des marges de manœuvre ménagées par les dispositions d'aménagement territorial et du potentiel en matière de réaffectation. Ci-dessous, le rapport fait l'inventaire de tous les sites actuels de l'Inforama pour démontrer, au-delà de la charge 3, la faisabilité des solutions retenues.

L'INFORAMA propose à ce jour ses services sur sept sites. Étant donné leur utilité publique marquée et l'histoire à l'origine de leur fondation, ces sites se situent pour la plupart en dehors du milieu bâti au fil du temps, à des emplacements topographiques exposés, voire proéminents et visibles de loin. Ces lieux jouissent d'une signification spéciale dans la structure du bâti et sont même en partie classés monuments historiques. Ils ne peuvent donc pas être réaffectés à l'envi.

Les terrains de l'INFORAMA se situent soit en zone affectée à des besoins publics, soit en zone à planification obligatoire (ZPO). Les dispositions concernant les affectations admises dans ces zones sont précisément orientées vers l'objectif spécifique poursuivi jusqu'ici par l'INFORAMA et vers la formation agricole. D'éventuelles réaffectations dépendent donc de mesures relevant

du droit de l'aménagement du territoire. Seul un examen au cas par cas permettra de déterminer si et dans quelle mesure des adaptations sont possibles dans les zones d'affectation.

L'affectation en tant qu'établissement de formation agricole exigeait, surtout auparavant, d'avoir à disposition des surfaces à l'air libre et des espaces ouverts de grande taille. Tous les sites comptent ainsi de tels espaces ouverts en zone à bâtir sur lesquels il faut pouvoir ériger des constructions en vertu des nouveaux programmes d'affectation. Lorsque les possibilités en la matière seront épuisées, les efforts seront poursuivis sur la voie de la densification. Dans cette modalité, les bâtiments existants composés de structures de petite taille, peu rentables ou qui ne sont pas adaptées aux besoins actuels sont démolis et remplacés.

Il convient de tirer parti de toute opportunité de densification identifiable sur les sites et au sein d'une zone à bâtir. Étant donné que les surfaces entourant les sites sont pour la plupart consacrées aux cultures et à l'assolement, leur affectation demeurera limitée à des fins agricoles à l'avenir aussi. Les solutions de principe qui viennent d'être exposées devraient permettre de continuer le développement du bâti sur les sites de l'Inforama dans le respect des ressources, des terres et de la durabilité.

INFORAMA Rütli, Zollikofen, site partiel de Rütli

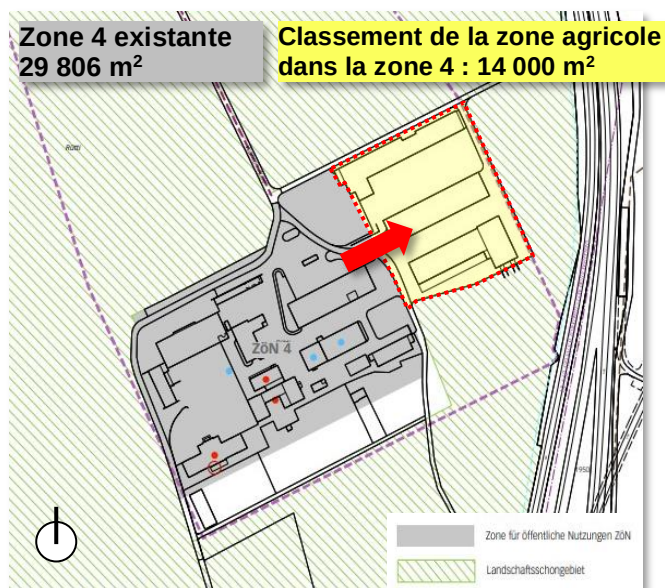
Le terrain qui abrite le site partiel du Rütli se situe dans une zone affectée à des besoins publics 4, elle-même entourée par une zone agricole (« zone à bâtir isolée »). Les dispositions actuellement applicables aux zones affectées à des besoins publics autorisent les constructions, ajouts et agrandissements de bâtiments et permettent ainsi dès à présent une densification du bâti ciblée au sein de la surface des zones à bâtir. La protection des monuments, des sites et du paysage exige toutefois une approche très délicate (au niveau des charges ayant trait à la construction et à la conception du bâti).

La stratégie d'utilisation prévoit de supprimer les sites de formation à l'économie familiale de Waldhof et de Berner Oberland, et de concentrer l'offre en la matière sur le site de Rütli. Un grand nombre de salles de classe et de surfaces de bureaux y seront également transférées depuis le site partiel de la Molkereistrasse.

Arrivés à l'échéance de cycles longs, la plus grande partie des bâtiments sur le site de Rütli doivent subir des travaux de remise en état et de rénovation. Conformément aux principes de la Stratégie immobilière cantonale, les structures à disposition seront rénovées et remises en état ainsi qu'adaptées aux besoins impliqués par le maintien de leur affectation. L'affectation de certains bâtiments au sein de la zone à bâtir existante touchant à sa fin, ceux-ci doivent être remplacés par des structures flexibles. Il n'est pas prévu de réaliser des constructions sur les terrains agricoles.

À l'avenir, des formations pratiques seront proposées par l'INFORAMA et des activités de recherche seront réalisées en collaboration avec la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (BFH-HAFL), à l'endroit où se situe pour l'heure l'exploitation agricole sise sur la partie orientale du site de Rütli. Cette portion de terrain (déjà construite) se trouve actuellement encore dans la zone agricole, ce qui y interdit toute affectation autre qu'agricole. Vu la longue durée du processus de planification, les travaux visant à étendre au-delà du terrain déjà construit la part de zone à bâtir comprise dans la zone affectée à des besoins publics ont déjà été lancés.

Illustration 3 : Extrait du plan de zones de Zollikofen, extension prévue à l'est de la zone affectée à des besoins publics 4 (indiqué en jaune, aujourd'hui déjà construit)



INFORAMA Rütli, Zollikofen, site partiel de la Molkereistrasse

Le terrain du site partiel de la Molkereistrasse se trouve en zone à planification obligatoire (ZPO L) ainsi que dans la zone affectée à des besoins publics 5 en lisière du milieu bâti. Il est situé pour sa majeure partie dans une zone de protection des sites construits, jouxte à l'est une zone de conservation du paysage et est concerné par la protection des monuments historiques.

Les affectations envisageables du terrain seront très diversifiées (logement, travail, formation, gastronomie, hôtellerie, sport, hébergement en internat et protection civile) sous l'effet de sa proximité au réseau routier, de l'excellente desserte par les transports publics ainsi que des dispositions actuelles du droit des constructions (ZPO L et zone affectée à des besoins publics 5). Du fait de sa facilité d'accès et des centres administratifs fédéraux avoisinants, le terrain présente un potentiel considérable en termes de développement concentré et de regroupement des prestations cantonales.

Par ailleurs, le transfert d'environ 1100 m² de salles de classe et de surfaces de bureau depuis la Molkereistrasse vers le site de Rütli permet de libérer de l'espace. Le potentiel de réaffectation de ces surfaces est important du fait de leur bonne desserte par les transports publics et la demande notable en surfaces pour des salles de classe qui règne de manière générale dans la commune de Zollikofen. La réaffectation doit donc être orientée sur ces critères, à court comme à moyen terme.

La marge de concentration du bâti sur le site de la Molkereistrasse étant de plus considérable, il est possible d'envisager un regroupement de prestations cantonales. Les zones à bâtir existantes autorisent les constructions, ajouts et agrandissements de bâtiments en vertu des dispositions actuellement applicables aux zones à planification obligatoire et à celles qui sont affectées à des besoins publics. La protection des monuments, des sites et du paysage exige toutefois une approche très délicate pour adapter les constructions au cadre qui les entoure.

INFORAMA Seeland, Anet

Le terrain du site du Seeland se situe dans une zone affectée à des besoins publics (zone R). Il s'agit d'une zone à bâtir isolée sise en dehors du milieu bâti rattaché à la commune d'Anet. Elle se situe dans le périmètre extérieur étendu de l'inventaire des sites construits d'importance

nationale à protéger en Suisse (ISOS). Par contre, ce terrain ne suscite aucune autre question de protection des sites, des monuments ou des paysages. Le site disposant de surfaces non construites au sein de la zone à bâtir, les réserves pour des ajouts et des extensions de bâtiments sont pour l'heure suffisantes. La trame du bâti pourrait encore être densifiée.

L'Inforama Seeland à Anet se situe au centre d'une région maraîchère importante en Suisse et sert d'établissement de formation pour toutes les filières de ce secteur. Son emplacement à la frontière linguistique entre la Suisse alémanique et la Suisse romande en fait un site de congrès idéal pour les organisations œuvrant dans ces deux régions. La station des cultures fruitières sera transférée de l'INFORAMA Oeschberg au site d'Anet pour y être exploitée à partir de 2032.

Les installations et bâtiments de l'INFORAMA Anet datent des années 1980 et n'ont jamais encore été rénovés dans leur intégralité. Des moyens financiers considérables sont prévus sur les prochaines années pour la remise en état et la maintenance de ces infrastructures (enveloppe du bâtiment, éléments énergétiques) ainsi que pour la création de salles de classe et d'espaces de formation conformes au standard actuel.

Un montant de 10,3 millions de francs est planifié au titre de la remise en état de l'internat.

INFORAMA Berner Oberland, Hondrich

Les dispositions actuellement applicables aux constructions dans la zone affectée à des besoins publics 24 offrent à l'INFORAMA des possibilités d'exploiter les terrains pour la formation à l'agriculture de montagne et pour la formation et recherche agronomiques. Les dispositions actuellement applicables à la zone affectée à des besoins publics et à la zone mixte 2 (2 étages) autorisent les constructions, ajouts et agrandissements de bâtiments.

Ces prochaines années, le remodelage destiné à créer des salles de classe et des espaces de formation conformes au standard actuel va entraîner des coûts considérables de remise en état et de maintenance. À moyen terme, l'offre de formation en économie familiale (y c. formation continue) sera transférée du site de Berner Oberland pour être intégrée à la formation proposée par le site de Rütli à compter de 2033 dans la même filière. La phase SIA correspondante fournit l'occasion d'étudier la question de la réalisation de nouveaux bâtiments à l'intérieur de la zone à bâtir actuelle conformément aux programmes d'exploitation et de formation établis par les institutions utilisatrices, afin de remplacer ceux qui, vétustes, ne répondent plus aux standards en vigueur.

Une exploitation affermée voisine peut servir pour la transmission des contenus de la formation pratique, à condition qu'une nouvelle structure de détention conforme aux principes de la protection des animaux y soit construite d'ici 2027. En parallèle au remaniement de la stratégie d'utilisation des sites, l'OIC a présenté à la commune de Spiez une demande de permis de construire pour une nouvelle étable en juillet 2024 déjà. À ce titre, une somme de 4,3 millions de francs est demandée au Grand Conseil, dont 2,5 millions de francs sont inscrits dans le plan d'investissement intégré (PII) et 1,8 million de francs devraient être compensés à l'interne.

INFORAMA Waldhof, Langenthal

L'INFORAMA Waldhof se situe à la périphérie orientale de la ville de Langenthal en Haute-Argovie (à la limite avec les cantons de Soleure et Lucerne). Le terrain du site de Waldhof se situe dans une zone affectée à des besoins publics, sur un promontoire en lisière de forêt et en dehors de la zone urbanisée de Langenthal. Construite en 1923 puis étendue en 1957, l'école d'agriculture de l'époque héberge de nos jours, outre la formation à l'économie familiale et la vulgarisation en agriculture et en économie familiale rurale de l'INFORAMA, des institutions et des offres de formation apparentées du centre de formation du degré secondaire II, Langenthal

(par ex. écoles de préparation professionnelle ou assistantes et assistants en soins et santé communautaire).

Le centre de formation susmentionné quittera le site de Waldhof et reprendra à terme ses activités à la Weststrasse à Langenthal. Il en résulte qu'à partir de 2029, environ 62 % de la surface utile principale totale seront libérés sur le site de Waldhof. D'après la stratégie d'utilisation des sites, l'INFORAMA supprimera à moyen terme la filière Économie familiale (y c. l'année de formation en économie familiale et la formation continue) sur le site de Waldhof et concentrera cette offre sur le site de Rütli à Zollikofen à compter de 2032. Ce transfert libèrera environ 13 % de la surface utile principale du site de Waldhof.

La stratégie prévoit également que les classes de 1^{re} et 2^e années d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale en agriculture soient maintenues sur place, si la demande le justifie (pour des questions de taille des classes). Cette décision s'explique principalement par le fait que les apprenties et apprentis du groupe d'âge jusqu'à 18 ans sont encore peu mobiles (leur âge limite l'accès au trafic individuel motorisé).

Les offres de vulgarisation au niveau des régions seront aussi maintenues sur le site afin de préserver la proximité avec la clientèle, cette proximité étant un élément essentiel des prestations de conseils. L'avantage de cette décision réside dans le maintien de la vulgarisation INFORAMA au même endroit que le service agro-fiduciaire et que le cercle IP Waldhof. Elle permet aussi d'exploiter des synergies, notamment en termes de contacts personnels ainsi que pour le développement des collaboratrices et collaborateurs et le maintien d'offres de haute qualité technique pour la clientèle.

Compte tenu des dispositions de protection des monuments, des sites et du paysage, seul un développement modeste est prévu pour le bâti sur le site du Waldhof en vue de la réaffectation des surfaces libérées à partir de 2029. Toute affectation future devra en outre respecter la configuration actuelle du bâti ainsi que sa structure de haute valeur historique (ensemble bâti classé dans l'ISOS). Au vu de la législation actuelle sur les constructions, toutefois, seules des adaptations modérées (p. ex. changement d'utilisation) sont possibles. Les profils d'utilisation possibles sont définis en plusieurs étapes – l'accent étant mis sur les utilisations cantonales sans pour autant exclure d'autres entités. Fin 2024, le canton a entamé de premières discussions à ce sujet avec la commune dont dépend le site (Langenthal), la région et d'autres cercles.

INFORAMA Oeschberg, Koppigen

Le site d'Oeschberg jouit d'une certaine importance pour la culture fruitière, la culture maraîchère et l'horticulture en Suisse. La plus grande institution implantée à Oeschberg est l'école cantonale d'horticulture qui collabore étroitement avec la station des cultures fruitières. Les infrastructures existantes, les locaux, le parc et les cultures se prêtent facilement à l'organisation de cours et de séminaires à visée pratique. Les personnes interrogées à ce sujet trouvent très positive l'étroite collaboration de l'INFORAMA avec les groupes-cibles et l'école d'horticulture d'Oeschberg.

Sur place, on trouve actuellement la station des cultures fruitières et le service de la viticulture (tous deux rattachés au domaine Vulgarisation de l'INFORAMA). Il est prévu de déplacer ces deux unités sur le site du Seeland à partir de 2032. Le site de l'INFORAMA Oeschberg sera par conséquent supprimé. Une institution d'utilité publique sise dans les environs a déjà communiqué son intérêt à reprendre les surfaces libérées par l'INFORAMA.

Il convient de noter que le canton est bénéficiaire du droit de superficie et non titulaire de la propriété foncière sur le site d'Oeschberg. Le contrat régissant le droit de superficie échoit en 2078. Il faudrait un avenant à ce contrat pour développer le site au-delà de cette échéance.

Les structures de l'INFORAMA sont bien entretenues mais représentent un pourcentage inférieur à 10 % de la surface utile principale intégrale sur ce site. Les autres infrastructures, utilisées majoritairement par l'école d'horticulture d'Oeschberg, ont besoin pour certaines d'être renouvelées.

INFORAMA Emmental, Bärau

L'INFORAMA Emmental se situe sur un talus en terrasse au-dessus de Bärau, non loin de Langnau im Emmental. De nombreuses prestations de conseils sur des thèmes agricoles (notamment cession d'une exploitation, droit de l'affermage, cultures fourragères, commercialisation) et des prestations de coaching sont proposées sur ce site. Les locaux de l'INFORAMA Emmental sont également mis à disposition pour des cours, des séminaires et des événements privés.

La stratégie d'utilisation des sites prévoit que les classes de 1^{re} et 2^e années d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale en agriculture soient maintenues sur place, si la demande le justifie (pour des questions de taille des classes), puisque les apprenties et apprentis du groupe d'âge jusqu'à 18 ans sont encore peu mobiles (leur âge limite l'accès au trafic individuel motorisé).

Les offres de vulgarisation au niveau des régions seront aussi maintenues sur le site afin de préserver la proximité avec la clientèle, cette proximité étant un élément essentiel des prestations de conseils. L'avantage de cette décision réside dans le maintien de la vulgarisation INFORAMA au même endroit que l'entreprise Treuhand Emmental AG (agro-fiduciaire). Elle permet aussi d'exploiter des synergies, notamment en termes de contacts personnels ainsi que pour le développement des collaboratrices et collaborateurs et le maintien d'offres de haute qualité technique pour la clientèle.

Pour le moment, le site INFORAMA Emmental est « stable », le canton y occupe environ 34 % des surfaces pour ses activités. Une grande partie de celles-ci est encore occupée pour des fonctions agricoles apparentées et des formations, ou encore louée à des tiers. L'INFORAMA entend conserver l'occupation des surfaces à son niveau actuel. La part de terrain louée à des tiers reste aussi stable, exception faite des fluctuations usuelles dues aux changements de locataire. La question de la reprise pour d'autres activités ne se pose pas pour l'heure.

Arrivés à l'échéance de cycles longs, plusieurs éléments de construction (par ex. l'enveloppe du bâtiment et le toit) doivent subir des travaux de remise en état et de rénovation qui entraîneront un cumul des frais à partir de 2025. Les infrastructures existantes ne sont pour certaines plus conformes au standard actuel et ont besoin d'un ravalement de façade à court ou moyen terme. Érigés au milieu des années 70, les bâtiments sont néanmoins encore en bon état général et continueront à être utilisés jusqu'à nouvel ordre. Lorsque des améliorations seront envisagées sur le terrain, le canton entrera en contact avec les communes et autorités de Bärau et Langnau pour identifier les besoins communaux et régionaux spécifiques et les requêtes légitimes à prendre en compte dans la planification.

Si le canton venait à transférer ses activités sur d'autres sites, il serait envisageable de désinvestir le site en question (par ex. en cédant le droit de superficie).

INFORAMA Schwand, Münsingen

L'INFORAMA gère actuellement une école d'agriculture biologique sur le site de Schwand à Münsingen. Elle propose plusieurs filières et cours, dont la troisième année d'apprentissage d'agriculture CFC avec spécialisation en agriculture biologique, un cours sur la filière bio en tant qu'activité accessoire, un cours visant à comprendre l'agriculture et une formation de rattrapage en la matière.

Le droit de superficie grevant les constructions présentes sur le site de Schwand, propriété du canton, est conféré à une superficiaire (WBS AG) depuis 2022. Jusqu'à l'échéance du droit de superficie en 2056, WBS AG est responsable des constructions sur le terrain et de leur entretien. L'école d'agriculture biologique utilise un terrain qui lui est loué. Les contrats qui s'y rapportent échoiront en 2028 avec la possibilité de prolongation jusqu'en 2033. D'après la stratégie d'utilisation, l'INFORAMA quittera entièrement ce site à ce moment-là ; le canton ne doit donc plus se soucier de questions d'utilisation ultérieure ou de désinvestissement jusqu'à l'échéance du droit de superficie en 2056.

Répercussions financières

Les estimations de coûts établies pour le rapport en 2023 ont été révisées à la lumière de nouvelles connaissances et évolutions constatées, et harmonisées avec la stratégie remaniée (chap. 5). Dans la foulée, l'impact financier d'éventuels désinvestissements déjà définis a été étudié. Les calculs actualisés en conséquence (ill. 4) reposent majoritairement sur les hypothèses suivantes, formulées pour la période allant de 2025 à 2051 :

- Aucun coût de remise en état ne sera comptabilisé au titre des biens immobiliers qui seront libérés.
- Les sites de l'INFORAMA Rütli, Seeland et Berner Oberland seront exploités à l'avenir en tant que centres de compétences. Ceux de Waldhof et Emmental continueront d'accueillir les 1^{re} et 2^e années de la formation professionnelle initiale et de proposer des prestations de vulgarisation et de conseil, à la différence de ce que prévoyait la variante « Centres de compétences » en 2023.
- L'INFORAMA ne représentant qu'une faible partie des activités exercées sur les sites d'Oeschberg et de Waldhof, les désinvestissements ne sont pas pris en compte. D'éventuels désinvestissements seront décidés en fonction des activités qui seront ensuite poursuivies sur les sites concernés et les coûts afférents seront recensés dans ce cadre.
- Les investissements consentis au titre des biens immobiliers affermés ont été pris en compte pour le site de Berner Oberland seulement.
- Estimation des coûts sur la base de la planification en stade précoce : précision à plus ou moins 30 %
- Les coûts d'entretien ordinaire étant couverts par le crédit-cadre pour le programme d'entretien annuel (PEA), ils ne font pas partie des estimations de coûts qui suivent.

Illustration 4 : Estimation pour la variante « Centres de compétences », comparaison entre la variante adaptée (2025) et la variante initiale (2023)

	Variante 2023	Variante 2025
Base : surface utile principale (SUP)	22 940 m ²	26 850 m ²
Coûts de remise en état bruts (CHF)	152 400 000	184 700 000
Coûts d'investissement bruts (CHF)	65 800 000	63 300 000
Coûts totaux bruts (CHF)	218 200 000	248 000 000

Les estimations de coût établies durant la phase de planification de la stratégie ne portant sur aucun projet de construction concret, il faut les considérer comme de premières évaluations

approximatives (précision à plus ou moins 30 %). Les travaux à réaliser à la suite de l'approbation de la stratégie sur la base des plans relatifs aux sites et aux bâtiments démarreront après la consolidation politique de la stratégie, et les crédits nécessaires à la mise en œuvre seront demandés à l'organe compétent en matière de dépenses ultérieurement, en fonction des projets.

La hausse des coûts totaux par rapport à l'estimation de 2023 s'explique par les facteurs suivants (évaluation approximative des coûts) :

- Éléments de construction d'un parking centralisé, aménagé dans le cadre d'autres mesures de construction sur le site de Rütli (cf. concept de mobilité, chap. 4.4), coûts évalués à 11,4 millions de francs (précision à plus ou moins 30 %)
- Part des coûts de construction revenant à l'INFORAMA au titre d'une installation de chauffage collectif pour l'affermage et l'exploitation du site INFORAMA Seeland¹⁰, coûts évalués à 2,9 millions de francs (précision à plus ou moins 30 %)
- Coûts de remise en état pour les constructions que l'INFORAMA continuera d'utiliser sur les sites de Waldhof, Emmental et Molkereistrasse (site partiel) – en particulier l'installation actuelle avec salle de gymnastique – durant la période 2025 à 2051, coûts évalués à 8,9 millions de francs pour Waldhof, à 9,2 millions de francs pour Emmental et à 16,7 millions de francs pour Molkereistrasse (précision à plus ou moins 30 %)
- Entretien et poursuite de l'exploitation des sites de Waldhof et Emmental avec des offres pour les première et deuxième années d'apprentissage et des prestations de vulgarisation et de conseil. Le maintien de ces offres a pour effet de décharger en partie les autres sites puisque la part de coûts de remise en état peut y être diminuée. L'évaluation des coûts est revue à la baisse (- CHF 18,5 mio, précision à plus ou moins 30 %).

Dans l'ensemble, les coûts sont revus à la hausse (env. CHF 30 mio), ce qui porte l'évaluation des coûts à quelque 248 millions de francs (précision à plus ou moins 30 %).

4.4 Charge 4 : concept de mobilité

« Il faut élaborer un plan de mobilité pour toutes les variantes évaluées et le présenter dans le rapport. »

Principes

Les développements ci-dessous se basent sur les études réalisées en matière de planification du trafic et mettent l'accent sur la situation actuelle observée sur les sites ainsi que sur les mesures d'accompagnement nécessaires pour que les efforts de développement des sites prévus dans la stratégie d'utilisation remaniée (chap. 5) soient harmonisés au mieux avec les questions de trafic. Ils présentent les champs d'action relevant de la planification du trafic qui ont été intégrés dans la rédaction d'un concept concret de mobilité pour les sites sélectionnés (Rütli, Seeland, Berner Oberland et formation initiale pour les première et deuxième années d'apprentissage sur les sites de Waldhof et Emmental) à la suite de la décision du Grand Conseil concernant les centres de compétences. Entre autres, ce concept définit un objectif pour la répartition modale des transports publics¹¹, décrit les mesures correspondantes et présente la proposition déposée auprès des conférences régionales visant l'optimisation de l'offre de transports publics. La question du volume de trajets que peut absorber le réseau routier supérieur y est aussi examinée. Les calculs correspondants seront ensuite effectués

¹⁰ Seule la part attribuable à l'exploitation de l'INFORAMA est prise en compte, celle qui est due à l'exploitation affermée ne fait pas partie des coûts présentés ci-dessus.

¹¹ Dans la statistique officielle des transports, la répartition modale fait référence à la répartition du transport de personnes entre les différents modes de transport.

dans le cadre des demandes de permis de construire et, le cas échéant, lors des révisions partielles des réglementations de la construction et de l'affectation. Ces indications seront également utilisées dans les demandes de crédit adressées au Grand Conseil.

Conclusions sur chacun des sites

L'état des lieux des sites actuels (ill. 5) peut être résumé comme suit :

- **L'accessibilité en moyens de transports publics** peut encore être améliorée.
- Tous les sites de l'INFORAMA **sont desservis par le trafic individuel motorisé (TIM)**. Des possibilités de stationnement devront être créées en sous-sol pour une exploitation optimale du terrain sur le site de Rütli.
- Le **trafic cycliste** revêt de l'importance uniquement pour les apprenties et apprentis et le personnel habitant dans le voisinage, ainsi que pour le trajet entre les arrêts des transports publics et le site de l'INFORAMA.

Illustration 5 : Desserte actuelle

Évaluation de la desserte actuelle	Inforama Rütli, Zollikofen	Inforama Molkereistr., Zollikofen	Inforama Seeland, Anet	Inforama BO, Spiez	Inforama Waldhof, Langenthal	Inforama Oeschberg, Koppigen	Inforama Emmental, Bärau	Inforama Schwand, Münsingen
TP : proximité géographique	jaune	vert	rouge	vert	jaune	vert	jaune	jaune
TP : fréquences et correspondances	vert	vert	jaune	jaune	vert	rouge	jaune	rouge
TIM : état des travaux de prolongation de la route de desserte	jaune	vert	vert	jaune	jaune	vert	vert	vert
TIM : raccordement au réseau routier de rang supérieur	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert

Vert : bien desservi ; jaune : moyennement bien desservi ; rouge : mal desservi

Si l'on considérait uniquement la circulation, le site de la Molkereistrasse à Zollikofen serait le meilleur candidat au développement du fait de la desserte déjà satisfaisante dont il bénéficie. Un développement des autres sites est aussi envisageable moyennant des mesures d'accompagnement. Aucun facteur réhibitoire ne vient donc limiter les décisions stratégiques en matière de mobilité. On s'attend ainsi, par exemple, à ce que le développement du site du Seeland ait un effet positif sur son raccordement au réseau de transports publics. La variante « Centres de compétences » remaniée (chap. 5) permet la prise en compte du principe de stratégie immobilière voulant que le canton favorise les sites bien desservis (notamment par les transports publics).

Aperçu des mesures spécifiques aux sites

Le canton de Berne est le plus grand canton agricole de la Suisse. En plus d'attirer des apprenties et apprentis en grand nombre, il a, de par sa taille, tout intérêt à proposer des prestations de vulgarisation et de conseil depuis plusieurs endroits. La stratégie élaborée pour ces prestations mise donc sur les offres régionales. Pour la formation, il convient d'adopter une approche différenciée : pour les première et deuxième années d'apprentissage, mieux vaut maintenir une offre accessible au moyen de trajets courts ; pour les formations à partir de la troisième année d'apprentissage, les sites peuvent être plus éloignés les uns des autres, la mobilité des personnes en formation se diversifiant avec l'âge. À partir du 18^e anniversaire en effet, le public cible intègre traditionnellement le TIM.

Tous les sites de l'INFORAMA sont desservis par le trafic individuel motorisé. En ce qui concerne le stationnement près des centres de compétences, des projets de construction de grands ensembles permettront d'améliorer l'offre d'entente avec les communes sur lesquelles ces centres sont implantés. La desserte par les transports publics peut être optimisée sur certains sites. Zollikofen, par exemple, est bien desservi par les transports publics ; mais pour arriver sur le site de Rütli à partir de l'arrêt le plus proche, il faut encore parcourir une distance non négligeable à pied. Une amélioration doit être apportée à la connexion aux transports publics dans ce cas-là et dans d'autres situations semblables. L'illustration suivante présente des mesures de mobilité envisageables sur tous les sites de l'INFORAMA et un calendrier estimatif de mise en œuvre.

Illustration 6 : Aperçu des mesures envisageables pour la mobilité

Mesures et horizon de mise en œuvre	Inforama Rütli, Zollikofen	Inforama Molkereistr., Zollikofen	Inforama Seeland, Anet	Inforama Berner Oberland, Spiez	Inforama Waldhof, Langenthal	Inforama Oeschberg, Koppigen	Inforama Emmental, Bärau	Inforama Schwand, Münsingen
Bus : amélioration du facteur temporel (fréquence, temps de correspondance)				M		M	M	
Bus : amélioration du facteur géographique	L		L		C			M
Système propre de navette Car postal à la demande	C		C	C				C
Route de desserte : amélioration de la prolongation	L	L	M		L		L	
Route de desserte : mesures de modération du trafic	M	M						
Location de vélos : enrichissement de l'offre de location sur le site d'un fournisseur commercial (bike and ride)	A	A			A			

C : mise en œuvre à court terme ; M : mise en œuvre à moyen terme ; L : mise en œuvre à long terme ; A : Mesures d'accompagnement

4.5 Charge 5 : formations de haut niveau

« Il faut exposer dans la stratégie d'utilisation comment la mise en œuvre de la stratégie permet d'offrir à chaque corps de métiers une formation moderne, de qualité et adaptée à la réalité du terrain. »

La focalisation des investissements sur trois centres de compétences permet de créer des salles de classe modernes, conformes aux exigences des ordonnances sur la formation et plans de formation à venir (TIC, smart farming, travail en groupe, enseignement orienté vers les

compétences opérationnelles, etc.). Ainsi, des sites au rayonnement régional et national qui ne risquent pas de perdre leur ancrage régional sont mis en place. Du fait de sa proximité avec la HESB-HAFL et de sa propre exploitation agricole, un site principal fort situé au Rütli offre des opportunités précieuses lorsqu'il s'agit de développer des solutions pour répondre aux défis qui attendent l'agriculture (stratégie climatique, proximité avec la production de denrées alimentaires) et de renforcer aussi bien l'agriculture que le secteur agroalimentaire dans le canton.

Au niveau des locaux, les critères suivants sont déterminants pour garantir une formation de haute qualité :

- Locaux modernes et bien équipés (salles de classe, ateliers, laboratoires dotés d'une infrastructure informatiques)
- Locaux polyvalents pouvant être utilisés notamment pour des cours, des travaux en groupe, des exercices pratiques ou des présentations
- Pièces aménagées selon les principes de l'ergonomie
- Connexion fiable à Internet ainsi que moyens de présentation modernes et appareils techniques à disposition
- Accessibilité assurée par des rampes, des ascenseurs et des portes larges
- Proximité des centres dispensant des cours interentreprises, ce qui permet aux apprenties et apprentis de changer facilement de lieu de formation ; le lien entre la pratique et la formation s'en trouve renforcé, et il est plus facile de coordonner les contenus d'apprentissage, l'utilisation des locaux et la collaboration au sein du corps enseignant. L'utilisation commune des installations permet aussi de réaliser des économies.
- Proximité géographique encourageant les échanges entre les jeunes en formation, le corps enseignant et les responsables de formation

4.6 Charge 6 : tendances à long terme

« Il faut compléter la stratégie d'utilisation avec des perspectives à long terme. Il s'agit en particulier de prendre en compte d'éventuelles évolutions de la formation, l'influence du changement climatique et d'autres tendances majeures (extension du chapitre 5). »

Tendances majeures

Dans le plan stratégique régional d'exploitation du 23 novembre 2020, le chapitre 5 sur les facteurs de développement et les tendances majeures décrivait brièvement les tendances suivantes et leur influence sur la stratégie d'utilisation des sites :

- Globalisation et internationalisation : parce qu'elle provoque une régionalisation, cette tendance renforce le développement des chaînes de création de valeur régionales.
- Évolution des valeurs et individualisation : le besoin d'exercer des activités porteuses de sens, telles que les propose l'INFORAMA dans l'espace rural, est grandissant.
- Transition numérique : les évolutions actuelles conduisent à de nouvelles formes d'enseignement qui impliquent à leur tour de disposer de locaux dotés d'outils numériques adéquats.
- Raréfaction des ressources et changement climatique : les questions de durabilité et de chaînes de création de valeur en lien avec l'alimentation suscitent un intérêt croissant. Ces deux problématiques auront un impact sur l'ensemble de la chaîne, depuis la production agricole jusqu'à la consommation en passant par la transformation.
- Économie de la connaissance et évolution des modes de travail : le futur sera caractérisé par l'apprentissage tout au long de la vie, l'échange d'expériences, les partenariats et les innovations. Il devient de plus en plus important de mettre en réseau la recherche, la vulgarisation, la formation et la pratique.

- Évolution démographique et sociale : une tendance à l'évolution des habitudes alimentaires se dessine sous l'effet de la migration, de l'évolution des valeurs et d'une population plus âgée au fort pouvoir d'achat.
- Mobilité – intermodalité et automatisation : outre la mobilité croissante, des offres numériques forment un marché limité.

Les déclarations suivantes résument les conclusions pertinentes pour la stratégie d'utilisation des sites :

- La coopération avec des institutions externes travaillant sur des problématiques similaires pèsera de plus en plus dans le choix des sites (mise en réseau).
- En réponse à la numérisation croissante, les échanges sociaux gagneront en importance.
- Les salles de classe doivent servir d'espaces de rencontre et d'échanges dans un contexte de plus en plus numérique.
- La pertinence des salles spéciales consacrées au cours en présentiel sera reconnue. Il en sera ainsi notamment pour la fromagerie, les salles destinées à l'économie familiale (cuisine de formation), aux travaux de nettoyage et à ceux sur les textiles, le jardin potager de formation, la salle de traite et, tout particulièrement, les hangars à machines.

Formation agricole

Le présent rapport aborde, à titre complémentaire, le développement de la formation professionnelle agricole (formation initiale, maturité professionnelle, formation professionnelle supérieure) au chapitre 3.1. Il tire les conclusions suivantes :

Le nombre de clientes et clients de l'INFORAMA devrait rester globalement stable, quoique celui des personnes suivant une formation professionnelle initiale en agriculture devrait reculer légèrement. Une hausse des deuxièmes formations (apprentissage raccourci et formation de rattrapage en cours d'emploi) devrait compenser cette évolution. Le nombre d'apprenties et d'apprentis passant la maturité professionnelle devrait également rester constant. La demande en offres de formation professionnelle supérieure en agriculture et en économie familiale rurale devrait par ailleurs augmenter. La formation professionnelle supérieure et la formation continue présentent des opportunités supplémentaires de renforcer les activités de coordination intercantonale et de concentrer les offres en la matière.

Formation continue

La demande en formation continue devrait augmenter sous l'effet des tendances suivantes :

- Apprentissage tout au long de la vie et consolidation généralisée du degré quaternaire de la formation
- Exigences redoublées dans la conduite et la gestion d'une exploitation agricole ainsi qu'en matière de développement durable
- Obligation de présenter régulièrement des attestations de formation continue imposée par plusieurs programmes de paiements directs et labels
- Intérêt grandissant pour les questions concernant la durabilité, la nature, l'autosuffisance, l'alimentation et le circuit régional
- Coopération intercantonale et interrégionale toujours croissante en matière de formation continue

Conseil/vulgarisation

La vulgarisation officielle gagne en importance à mesure que le secteur évolue tout entier vers une agriculture et une industrie agroalimentaire durables. Bien que le nombre d'exploitations agricoles semble reculer davantage, on peut s'attendre à une hausse de la demande en conseils. Cette hausse s'explique par les facteurs suivants :

- Les entreprises complexes arrivant sur le devant de la scène (diversification, d'une part, et spécialisation, d'autre part), la demande en coaching et en conseils sur les processus à suivre augmente. Les cas complexes de consultation entraîneront la substitution des généralistes par des spécialistes.
- La pression économique se faisant de plus en plus sentir, elle justifiera le surcroît de recours à la vulgarisation.
- Un surcroît comparable est observé pour la vulgarisation effectuée indépendamment des ventes, face aux conditions générales mouvantes (nouvelles formes de production, transition numérique) ainsi qu'aux exigences accrues en termes de durabilité, d'exploitation raisonnée des ressources et d'objectifs à atteindre conformément à la politique agricole.
- L'élargissement des activités de vulgarisation et de conseil au thème des chaînes de création de valeur se profile à l'horizon. À ceci s'ajoute une multiplication des projets, qui va de pair avec celles des demandes en prestations de vulgarisation et de conseil.
- L'échange d'expériences entre cheffes et chefs d'exploitation reste crucial (groupes de travail).

Récapitulatif des tendances à long terme du point de vue actuel

Les tendances qui s'annoncent entraînent essentiellement des modifications de l'offre de l'INFORAMA mais ont rarement un impact direct sur les infrastructures. En ce qui concerne la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA, il est possible de tirer les conclusions qui suivent :

- Au vu de la demande, décentraliser l'offre en cursus proposés semble peu réaliste pour la troisième année d'apprentissage, alors qu'une offre aux contenus plus variés paraît plus judicieuse pour les première et deuxième années d'apprentissage.
- Pour la formation professionnelle supérieure, une combinaison des filières « chef-fe d'exploitation agricole » et « économie familiale rurale » s'impose sur le plan géographique puisque certains modules seront proposés en tronc commun. Les évolutions observées dans les politiques liées à l'agriculture et à l'alimentation confirment encore la pertinence de ce choix. Il importe de prévoir des locaux spéciaux de taille généreuse pour les activités dans le potager et la cuisine ainsi que pour la conservation de denrées alimentaires et la transposition dans la pratique (en raison des évolutions sociétales). Les infrastructures doivent être conçues en fonction du centre de compétences Agriculture et alimentation et les locaux doivent pouvoir être adaptés aux modifications des offres de formation, de vulgarisation et de conseil.
- L'impact du changement climatique sur l'agriculture est considérable. Il influera tangiblement sur le travail quotidien de l'INFORAMA en faisant croître la demande en vulgarisation/conseil (essentiellement pour les offres de groupes) qui se répercutera ensuite sur la conception des plans de formation. Toutefois, proposer des formations et des prestations de conseil supplémentaires liées au changement climatique n'implique pas de remanier en profondeur les infrastructures. Il s'agit uniquement de créer suffisamment de structures permettant de réaliser des offres destinées aux groupes.
- À l'instar de la thématique climatique, les grands sujets de la politique agricole, tels que la sécurité alimentaire, la biodiversité, la robotique et la transition numérique, font évoluer l'offre en vulgarisation/conseil et impliquent aussi des infrastructures propres à recevoir des groupes.
- Les défis posés à l'agriculture de montagne et d'alpage (changement climatique, gestion de l'eau, création de valeurs au moyen de produits régionaux, biodiversité, etc.) ne cesseront de prendre de l'ampleur et d'intensifier par là-même les activités de formation, de vulgarisation et de conseil incombant à l'INFORAMA. Ces questions seront aussi intégrées dans les plans d'études. Il convient donc de regrouper sur un site l'ensemble des protagonistes de ces

secteurs agricoles (et en particulier de la recherche) et de concevoir les infrastructures en conséquence.

4.7 Charge 7 : site de Schwand

« Site de Schwand : il convient d'examiner, lors de l'évaluation des locaux, la possibilité d'éventuels aménagements locatifs pour d'autres utilisations de l'INFORAMA ou pour d'autres offres de formation, telles que les cours interentreprises (notamment au vu du droit de retour en 2058). »

En décembre 2022, l'entreprise WBS AG à Konolfingen a acquis aux enchères les bâtiments sis sur le site de Schwand à Münsingen grevés d'un droit de superficie (excepté la ferme bio de la famille Siegenthaler et la ferme thérapeutique). Cette entreprise prévoyait d'implanter sur ce terrain un centre d'hébergement et de formation pour les personnes aux besoins différents. Elle ne dispose pas à ce jour d'une stratégie de gestion du site à long terme. Ses activités dépendent fortement des évolutions géopolitiques.

L'OIC a loué les locaux pour les besoins de l'INFORAMA pour une durée fixe de cinq ans jusqu'au 31 octobre 2028. Ce contrat pourrait être prolongé jusqu'au 31 octobre 2033.

L'INFORAMA a mené plusieurs discussions avec l'Union bernoise des paysans (Bernern Bauern Verband) / le conseil de l'école et WBS AG, qui ont abouti aux conclusions suivantes :

- La DEEE, l'OAN et l'INFORAMA ne prévoient pas durablement d'utilisation supplémentaire des locaux sur le site de Schwand. L'institution ne prévoit donc pas d'étendre la location à d'autres locaux.
- L'Union bernoise des paysans a besoin de locaux supplémentaires pour organiser des cours interentreprises, puisque le nombre de jours de cours à suivre durant la formation va être relevé, alors que la pénurie de locaux se fait déjà durement sentir. Lors de la séance du conseil d'école du 3 juin 2024, la Commission de la formation et de la vulgarisation de l'union susmentionnée a décidé à l'unanimité de ne plus organiser de cours interentreprises sur ce site.
- L'union va toutefois étudier l'opportunité d'utiliser des locaux sur ce site à court et à moyen terme. En principe, il soutient les efforts visant à raccourcir les trajets imposés aux apprenties et apprentis. L'avenir incertain du site de Schwand entraîne des risques pour la planification d'un centre de cours interentreprises sur place. L'implantation d'un tel centre sur un site sur lequel aucun cours relevant de la formation professionnelle initiale en agriculture n'est donné ne fait pas de sens pour l'union. En principe, certains cours interentreprises pourraient aussi être organisés temporairement sur le site de Schwand, même après l'entrée en vigueur de la nouvelle formation professionnelle initiale à compter du 1^{er} août 2026.

4.8 Charge 8 : investissements ne dépendant pas directement de la stratégie d'utilisation

« Les investissements qui sont de toute façon prévus et qui ne dépendent pas directement de la Stratégie d'utilisation sont réalisés comme prévu. »

Le Conseil-exécutif a inscrit les moyens financiers consacrés aux investissements indépendants de la stratégie d'utilisation dans le plan d'investissement intégré (PII) 2024. Le maintien de la substance dans les bâtiments principaux y est chiffré à 128 millions de francs. En outre, les sommes requises pour, d'une part, la construction de la nouvelle étable prévue sur le site de l'INFORAMA Berner Oberland (CHF 2,5 millions ; ACE traité lors de la session de printemps

2025 vraisemblablement, voir chiffre 4.3) et, d'autre part, la remise en l'état intégrale de l'internat sur le site du Seeland (presque CHF 11 millions ; ACE traité lors de la session d'hiver 2025 vraisemblablement) sont inscrites au PII. Il est ainsi garanti que les projets indépendants de la stratégie seront mis en œuvre selon le calendrier, sous réserve d'arrêtés divergents qu'édicterait le Grand Conseil.

Une fois la présente stratégie approuvée par le Grand Conseil, il faudra définir, dans le cadre du prochain processus de planification financière, les moyens financiers à inscrire dans le PII pour développer les sites. Pour l'heure, il faut partir du principe que des ressources d'un montant de 120,4 millions de francs devront être demandées à cet effet.

4.9 Charge 9 : autres sites à l'étude

« En cas de regroupements ou de création de centres de compétence, il faut également évaluer d'autres sites que celui de Rütli (p. ex. pour l'économie domestique ou les cours interentreprises). »

Comme expliqué au chapitre 2.3, une procédure de participation a été organisée sur mandat du directeur de la DEEE dans un cercle élargi afin de définir les futurs centres de compétences de l'INFORAMA. Cette procédure de recherche de solutions site par site a été menée par la BEBV, avec la participation des organisations et parties prenantes suivantes : le conseil de l'école INFORAMA, les formatrices et formateurs en agriculture du canton de Berne, la VBL, Bio Bern, des associations régionales des paysannes et paysans, les conseils communaux des sites concernés, les conférences régionales, les directions spécifiquement concernées (INC, DTT, DEEE) et les offices cantonaux (OIC, OAN, OMP) ainsi que des représentations de l'INFORAMA.

Des cantons voisins (Argovie, Lucerne et Soleure) ont été consultés dans le cadre de l'étude des sites potentiels pour la filière de l'économie familiale rurale, la possibilité de créer un centre intercantonal de formation en la matière sur le site de Waldhof étant envisagée. Il est ressorti de cette discussion que les trois autres cantons ne voient pas un intérêt supplémentaire au regroupement géographique des modules obligatoires de cette formation sur ledit site. Ils n'enverraient pas d'élèves dans le canton de Berne pour leur formation. Cependant, tous entendent poursuivre les collaborations cantonales déjà établies pour les modules optionnels de la formation en économie familiale rurale. Il s'ensuit que les cantons avoisinants ne tiennent pas pour pertinente une concentration de l'économie familiale sur le site de Waldhof et qu'un regroupement géographique ne sera donc pas effectué prochainement.

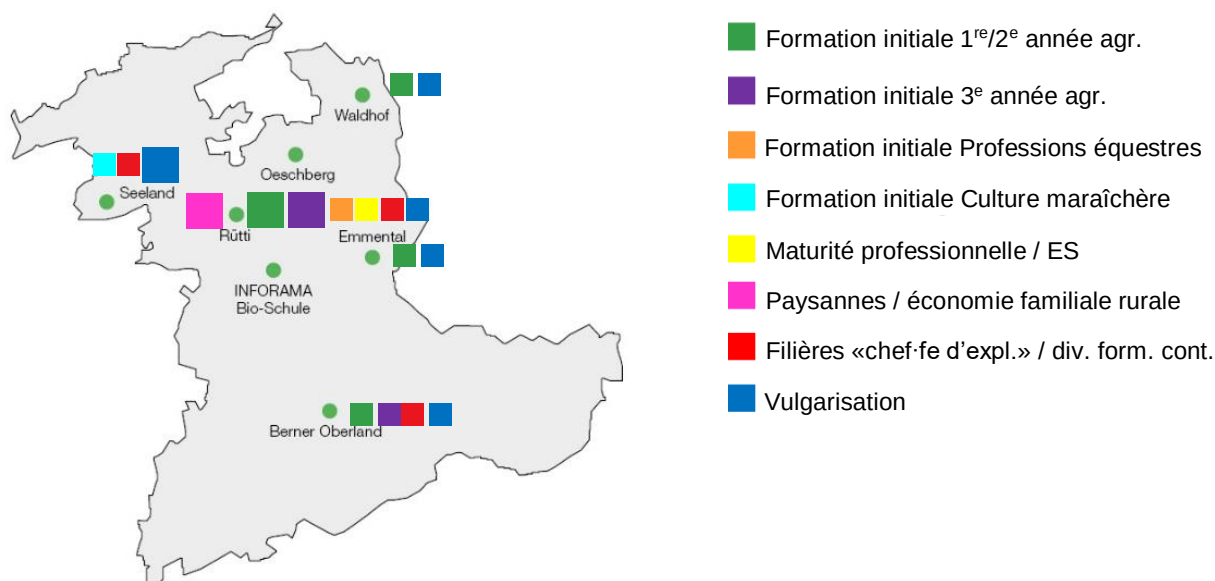
En ce qui concerne les offres visant les première et deuxième années d'apprentissage pour le CFC d'agriculture ainsi que les prestations de vulgarisation et de conseil, les entités participant à la procédure se sont prononcées à une très nette majorité en faveur du maintien des sites INFORAMA Waldhof et Emmental, en plus des trois centres de compétences du Seeland, de Rütli et de Berner Oberland. Cette proposition a justifié un changement dans la stratégie d'utilisation INFORAMA par rapport au plan stratégique régional d'exploitation de l'INFORAMA datant de 2023 (chap. 5).

La VBL a plébiscité un haut niveau de formation en économie familiale rurale et la centralisation de la formation. Le site est considéré comme secondaire, l'important étant que de larges pans de la population aient accès aux offres en économie familiale rurale. En outre, il faudrait resserrer la collaboration avec la formation professionnelle supérieure en agriculture. Les associations régionales de paysannes de Haute-Argovie et de l'Oberland bernois ont exclu

chacune le site de l'autre. Le site de Schwand à Münsingen est considéré comme inapproprié pour y implanter la filière d'économie familiale rurale.

L'illustration 7 présente les offres de l'INFORAMA après la mise en œuvre de la stratégie d'utilisation remaniée et exposée dans le chapitre 5.

Illustration 7 : Offres de l'INFORAMA après mise en œuvre de la stratégie d'utilisation



L'Union bernoise des paysans et la commission de la formation et de la vulgarisation (conseil d'école INFORAMA) ont par ailleurs décidé que les cours interentreprises ne devaient plus être donnés sur le site de Schwand (chap. 4.7). Cette décision est motivée notamment par l'infrastructure désavantageuse de ce site (immeuble vendu grevé d'un droit de superficie, contexte incertain en termes de restauration et mauvaise desserte par les transports publics), par les incertitudes concernant l'avenir à long terme de WBS AG et par le fait que la première et la deuxième année du CFC d'agriculture ne se dérouleront plus à Schwand.

4.10 Charge 10 : agriculture biologique

« Il faut orienter la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA vers un renforcement et un développement de l'agriculture biologique. Elle doit ainsi, conformément à l'article 51, alinéa 2 de la Constitution cantonale, contribuer à encourager d'autres « méthodes d'exploitation proches des processus naturels » (p. ex. l'agriculture régénérative, la permaculture). L'offensive bernoise bio est complétée de façon efficace ; par la proximité avec des exploitations gérées en conséquence, un lien fort avec la pratique est garanti et le caractère régional est préservé. »

Le site de Rütli accueille une exploitation consacrée à la formation et à la pratique appliquant des méthodes proches des processus naturels (WIN-Rütli, cf. chap. 3.5), fruit de la collaboration avec la HESB-HAFL. L'exploitation WIN-Rütli a pour vocation d'encourager les innovations et les expérimentations intégrant notamment l'agriculture biologique dans l'ensemble de l'exploitation et d'autres formes d'exploitation proches du naturel, telles que l'agroforesterie et la permaculture. Le site du Rütli remplirait même les conditions générales fixées pour les exploitations destinées à la pratique et consacrées entièrement à l'agriculture

biologique et pourrait proposer les contenus actuellement enseignés à l'INFORAMA dans l'école d'agriculture biologique de Schwand – avec en prime des synergies supplémentaires avec l'agriculture conventionnelle.

La forme d'organisation à retenir pour la mise en œuvre de ce programme n'a pas encore définitivement choisie, mais les travaux préparatoires ont bien progressé. L'objectif déterminé consiste à ce que les personnes en apprentissage et celles en formation ou profitant d'une prestation de vulgarisation/conseil puissent faire l'expérience pratique et sans filtre de ce qu'est l'exploitation biologique et proche du naturel, et qu'elles puissent l'intégrer dans leur apprentissage. En outre, il est souhaitable de pouvoir effectuer des comparaisons entre les différents modes d'exploitation, autant que possible sur le terrain, et d'en observer les résultats. Des exploitations destinées à la transposition des connaissances théoriques dans la pratique continuent d'être visitées sur les autres sites de l'INFORAMA et rattachées à ce dernier via des contrats de prestation. Les méthodes d'exploitation proches des processus naturels sont intégrées sous une forme adaptée aux programmes d'exploitation.

4.11 Charge 11 : projet pour la session d'hiver 2024

« Le Conseil-exécutif présente au plus tard à la session d'hiver 2024 une nouvelle stratégie pour l'INFORAMA prenant en compte l'ensemble des charges proposées. »

Cette charge à visée temporelle n'a pas pu être honorée, notamment en raison du caractère particulièrement chronophage du processus participatif imposé par la charge 1 (chap. 4.1). Dès le début des travaux de remaniement, il est apparu clairement que ce délai très serré allait être difficile à respecter ; le directeur de la DEEE s'était d'ailleurs déjà exprimé à ce sujet en ces termes lors du débat au Grand Conseil à la session d'automne 2023 : « aussi vite que possible, aussi lentement que nécessaire ». Le Conseil-exécutif a finalement réussi à mener les travaux interdirectionnels de manière à soumettre la version révisée de la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA au Grand Conseil en 2024 encore.

Le 20 juin 2024, la Commission des finances (CFin) du Grand Conseil a fourni des informations préliminaires sur l'état d'avancement du projet et son calendrier. La CFin s'est ensuite prononcée en faveur d'une mise à l'ordre du jour de l'affaire pour la session de printemps ou d'été 2025¹².

4.12 Motion 121-2023

À la suite de la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA, le Grand Conseil a traité la motion déclarée urgente 121-2023 « Inforama : efficience, durabilité et décentralisation » (2023.RRGR.168) et procédé à un vote point par point. Le chiffre 1 a été retiré (élaboration d'un acte législatif ancrant la structure décentralisée de l'INFORAMA). Les chiffres 2 (principes-clés de celui-ci), 3 (modification des sites par ACE) et 6 (moyens de maintien de la valeur inscrits au PII) ont été adoptés sous forme de postulat. Les chiffres 4 (pas de modification des sites avant adoption de l'acte législatif) et 5 (processus participatif pour l'élaboration de celui-ci) ont été adoptés sous forme de motion. Globalement, cette intervention parlementaire va dans le même sens que les charges imposées par le Grand Conseil à la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA. L'approbation du présent rapport par le Grand Conseil permettra de demander le

¹² Courriel du secrétaire de la CFin du 21 juin 2024 adressé à la DEEE

classement de l'intervention parlementaire en question lors du prochain compte rendu (interventions parlementaires, déclarations de planification et charges 2024).

5. Adaptation de la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA

5.1 Objectifs

La stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA poursuit essentiellement les objectifs suivants :

- doter l'INFORAMA d'infrastructures dignes d'un centre de formation et de vulgarisation moderne reconnu pour la qualité de ses formations et l'attractivité de ses emplois ;
- lui permettre de mener à bien ses multiples tâches de manière efficace et conforme aux besoins de sa clientèle, de manière à ce qu'il reste compétitif face aux autres instituts de formation et écoles d'agriculture ;
- proposer des formations et des prestations de vulgarisation là où il est possible d'exploiter et de développer des partenariats et des synergies avec d'autres institutions ;
- permettre à l'INFORAMA de garder son rôle-clé en matière de formation et de vulgarisation ainsi que d'apporter, dans cette fonction, une contribution importante à l'atteinte des objectifs primordiaux de l'économie agroalimentaire suisse et du développement durable ;
- veiller à ce que les investissements soient ciblés, que leur impact soit durable et qu'ils entrent dans le cadre des possibilités financières définies ; viser un bon équilibre entre une centralisation nécessaire et un ancrage régional.

Ces objectifs ont été soumis au Conseil-exécutif pour l'aider à se prononcer sur la variante à retenir. Ils ont servi de base pour fixer le calendrier des investissements et définir les sites qui bénéficieront en priorité de ces derniers.

5.2 Arrêté du Conseil-exécutif du 3 mai 2023

La DEEE a soumis au Conseil-exécutif la variante « Centres de compétences », qui doit permettre d'atteindre les objectifs susmentionnés tout en respectant les conditions-cadres en vigueur. Lors de sa séance du 3 mai 2023, le Conseil-exécutif a approuvé la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA (2022.WEU.834) et la variante « Centres de compétences », considérée comme la meilleure des variantes élaborées. Cette dernière doit maintenant être concrétisée et mise en œuvre selon les phases du modèle de prestations SIA.

Du point de vue du Conseil-exécutif, la variante « Centres de compétences » permettra de doter toutes les offres INFORAMA d'infrastructures modernes et porteuses d'avenir. Cette variante propose en outre une structure équilibrée entre une centrale forte (Rütti) et deux centres de compétences régionaux (Berner Oberland et Seeland). Dans l'ensemble, elle a supplanté les autres dans les domaines suivants : finances, infrastructures, positionnement de l'INFORAMA et possibilités offertes au niveau de la conduite et de l'organisation¹³.

Au vu des objectifs fixés (chap. 5.1), la variante « Centres de compétences » offre notamment les opportunités suivantes :

- La concentration des investissements sur trois sites permet de créer des infrastructures modernes et adéquates pour la formation, le perfectionnement et la vulgarisation.

¹³ Voir rapport concernant l'ACE du 3 mai 2023 (chiffre 4)

<https://www.rgr-service.apps.be.ch/api/rr/documents/document/c8c390f249c447a7b54ee9fe7f27fdda-332/6/Vortrag-03.05.2023-fr.pdf>

- Il est possible de conclure des partenariats stratégiques sur chacun de ces trois sites. Dans un même temps, les partenariats entre les acteurs du terrain et les milieux de la formation, de la recherche et de la vulgarisation seront consolidés.
- La répartition sur les trois sites permet d'obtenir un équilibre entre un fort ancrage régional dans le canton de Berne et une centrale de poids à Rütli. La proximité avec la clientèle reste garantie, et les temps de trajet demeurent raisonnables pour la clientèle.
- Le fait de regrouper les offres d'économie familiale rurale permet de créer des effets de synergie (concentration des investissements pour les infrastructures spécifiques à Rütli) et d'exploiter au mieux le partenariat avec la BFH-HAFL.
- De manière générale, le regroupement sur trois sites favorisera la cohésion des équipes et facilitera l'échange de connaissances entre les expertes et experts des différents domaines spécialisés (équipes plus nombreuses, connaissances plus étendues, échanges facilités).

5.3 Nouvel examen des variantes

À la suite du renvoi du projet par le Grand Conseil durant la session d'automne 2023, la DEEE a réexaminé les trois variantes à la lumière des onze charges imposées par ce dernier (chap. 4). Cet examen s'est déroulé avec le concours des principales parties prenantes, dans le cadre de procédures participatives (chap. 2.3 et 4.9). Il a donné lieu aux conclusions suivantes, qui sont partagées par la BEBV et la VBL :

- Les objectifs fixés au préalable (chap. 5.1), sur la base desquels est censé se mesurer le succès de la stratégie, restent valables.
- Au regard des objectifs à atteindre, des opportunités présentées et des risques possibles, la variante « Centres de compétences » (ACE 491/2023 avec rapport) est celle qui se prête le mieux à un approfondissement et à une mise en œuvre conforme au modèle des phases SIA.
- La formation initiale et la formation continue en économie familiale rurale doivent être concentrées sur le site de Rütli – ce aussi parce que les cantons consultés (Argovie, Lucerne et Soleure) s'opposent au regroupement de l'économie familiale sur le site INFORAMA Waldhof.
- L'objectif de l'ancrage régional et de la proximité avec la clientèle peut être atteint de manière encore plus aisée et consensuelle si les sites INFORAMA Emmental et Waldhof continuent de proposer certaines offres de formation et de vulgarisation.

5.4 Mise en œuvre de la nouvelle variante « Centres de compétences » sur les différents sites de l'INFORAMA

Pour les différents sites de l'INFORAMA, les principaux éléments de la variante adaptée auront les effets suivants :

Rütli Davantage de personnes suivront à l'avenir des cours dispensés sur le site de Rütli. Ce dernier accueillera notamment des classes qui se trouvent aujourd'hui à Schwand (cours sur l'agriculture biologique et la compréhension de l'agriculture, offres de formations continue), à Waldhof (filiale d'économie rurale, année de formation en économie familiale) ou sur le site de Berner Oberland (filiale d'économie familiale rurale avec offres de formation continue). Il faut s'attendre à ce que le nombre de leçons données passe de 10 800 actuellement à plus de 12 000 à l'avenir (cette prévision table sur le fait que la révision de la formation professionnelle initiale connaîtra des modifications, mais pas la révision de la formation professionnelle supérieure).

Berner Oberland	L'INFORAMA Berner Oberland continuera de proposer le CFC d'agriculture au sein de six classes (1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e année d'apprentissage, y c. formation de rattrapage). En raison de la réforme de la formation, le nombre de leçons diminuera, passant de 3700 actuellement à 3000. Les deux classes d'économie familiale rurale seront déplacées sur le site de Rütli. En contrepartie, le cours sur les gains accessoires (formation continue, 1 classe) sera déplacé de Schwand à Berner Oberland.
Seeland	L'offre de formation du site INFORAMA Seeland reste inchangée. Toutefois, cet INFORAMA proposera en plus les prestations de vulgarisation et offres de formation rattachées jusqu'à présent à l'INFORAMA Oeschberg.
Waldhof	Les sites INFORAMA Waldhof et Emmental continueront de proposer le CFC d'agriculture (2 classes, 1 ^{re} et 2 ^e année) ainsi que des activités de conseil. En raison de la réforme de la formation, le nombre de leçons données en agriculture passera de 720 actuellement à 1000. Si l'on tient compte de l'économie familiale rurale, ces leçons passeront toutefois de 1600 à 1000. Une classe d'« année de formation en économie familiale » et deux classes d'« économie familiale rurale » seront déplacées à Rütli.
Emmental	Le site INFORAMA Emmental continuera de proposer le CFC d'agriculture (2 classes, 1 ^{re} et 2 ^e année) ainsi que des activités de vulgarisation. En raison de la réforme de la formation, le nombre de leçons dispensées passera de 720 actuellement à 1000.
Schwand	Les apprenties et apprentis ne suivront plus aucun cours sur le site de Schwand car il sera supprimé.
Oeschberg	Plus aucune formation spécialisée ni séance de vulgarisation ne sera proposée sur le site d'Oeschberg car il sera supprimé.

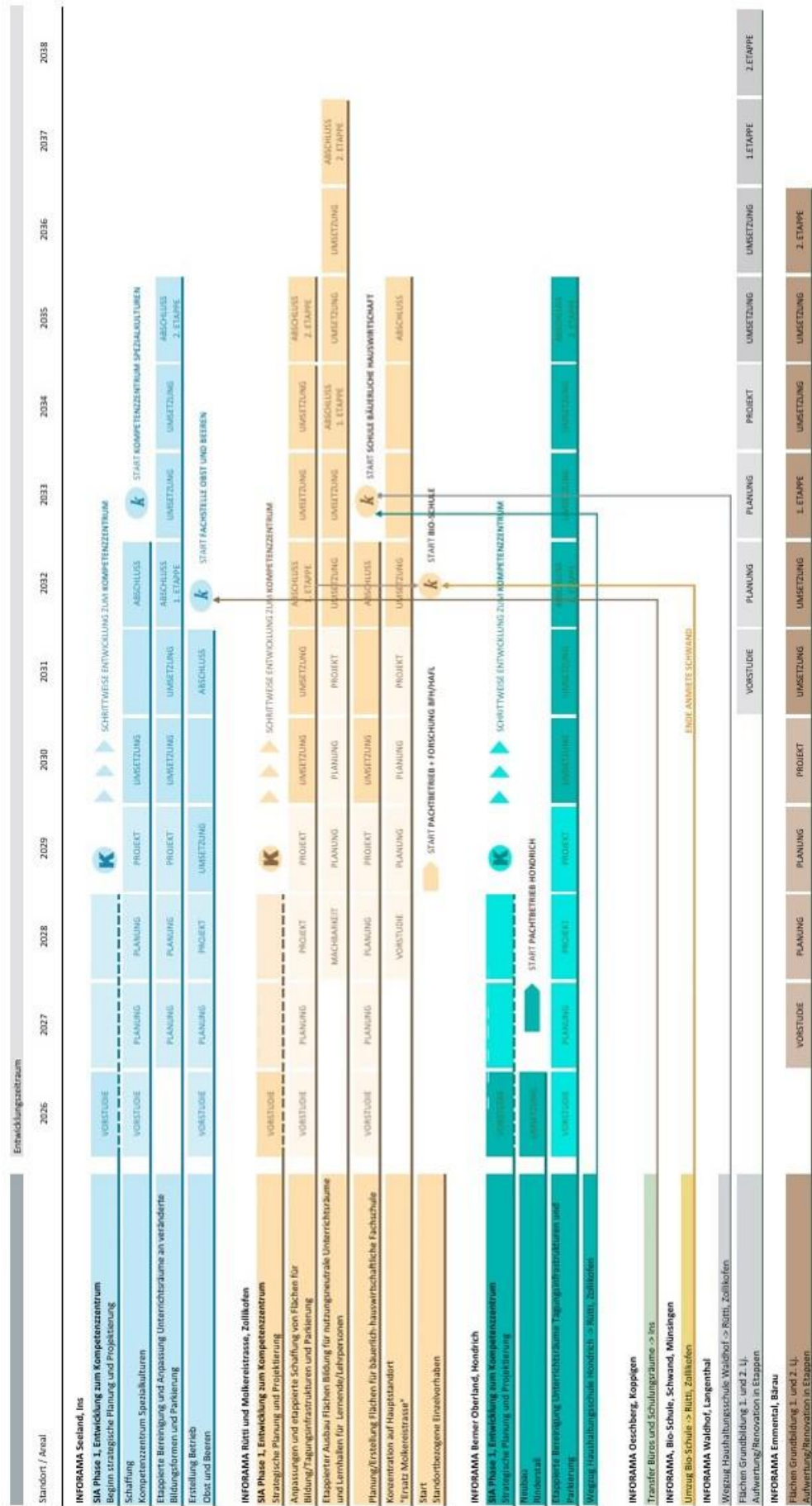
Concernant les explications susmentionnées, il convient de préciser que le nombre de classes ne dépend pas forcément du nombre de leçons dispensées. En raison de la révision du système de formation professionnelle initiale et des nouvelles orientations proposées (chap. 3.1), il faut s'attendre à des classes plus petites durant la troisième année d'apprentissage, même si pour certaines orientations, des élèves provenant d'autres cantons peuvent venir compléter les classes.

5.5 Calendrier de mise en œuvre de la nouvelle variante « Centres de compétences »

L'illustration ci-après donne un aperçu du calendrier de mise en œuvre de la nouvelle variante « Centres de compétences ». Elle indique les mesures à réaliser par site INFORAMA et les transferts de prestations qu'il est prévu d'effectuer entre les différents sites de 2026 à 2038. Les mesures applicables aux trois futurs centres de compétences sont exposées en premier. Elles sont suivies des étapes de développement définies pour les autres sites.

Le calendrier indiqué dans l'aperçu des phases repose sur un déroulement optimal des travaux du point de vue actuel. Des reports sont toutefois possibles dans le cadre de la mise en œuvre des mesures. Il faudra par ailleurs faire preuve de flexibilité et prévoir un temps de battement suffisant pour que les phases de construction et les déménagements n'entravent pas le bon fonctionnement de l'INFORAMA durant la mise en œuvre.

Illustration 8 : Aperçu des phases



6. Répercussions

6.1 Répercussions financières

Le remaniement de la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA a donné lieu à une réévaluation des coûts, dont le montant était basé sur des hypothèses de calcul émises en 2023. Le processus de remaniement a en effet permis d'approfondir l'aspect du financement, démontrant la nécessité d'une réévaluation. Les résultats obtenus et les adaptations effectuées sont exposés plus bas (voir aussi les explications du chap. 4 « Répercussions financières »).

Dans l'optique du **compte des investissements** (CAPEX, ill. 9), la variante « Centres de compétences » adaptée conformément au chapitre 5 (ci-après « variante 2025 ») coûte 30 millions de francs de plus que la variante originelle de 2023 (ci-après « variante 2023 »). Cet écart s'explique pour l'essentiel de la manière suivante :

- La variante 2025 prévoit des investissements supplémentaires pour les sites INFORAMA Waldhof et Emmental, alors que la variante 2023 prévoyait la suppression de ces sites. Leur maintien décharge en contrepartie partiellement l'INFORAMA Rütli (offres de formation continue), qui peut ainsi réduire la part des coûts prévus pour de futures remises en état.
- L'évaluation actualisée des coûts nécessaires pour construire une nouvelle installation de chauffage collectif sur le site INFORAMA Seeland est plus élevée que l'ancienne.
- Dans le cadre du projet de construction de bâtiments sur le site INFORAMA Rütli, une nouvelle solution de stationnement est prévue pour absorber la hausse de fréquentation attendue et faire face à la modification du plan de zone prévue. Des investissements supplémentaires sont également nécessaires à cet effet.

Les coûts planifiés ont connu l'évolution suivante (précision de +/- 30 %) :

Illustration 9 : Coûts d'investissement (CAPEX) de la variante « Centres de compétences » (2023/2025) durant la période prise en compte (2025-2051), en CHF

	Variante 2023	Variante 2025	Différence
Travaux de remise en état	152 400 000	184 700 000	+ 32 300 000
Investissements (nouveaux bâtiments)	65 800 000	63 300 000	- 2 500 000
Coûts d'investissement totaux	218 200 000	248 000 000	+ 29 800 000

Dans l'optique du **compte d'exploitation** (OPEX, ill. 10), ces surcoûts s'expliquent par l'évolution du nombre de sites. Ils se répartissent comme suit : +60 % env. pour les amortissements, +14 % pour l'entretien, +7 % pour l'approvisionnement et l'élimination, +18 % pour les salaires et +1 % pour les bâtiments et leurs alentours. Les coûts supplémentaires imputables à l'exploitation se montent ainsi à 1,2 million de francs par année pour une durée d'utilisation de 26 ans.

Dans leurs estimations financières, aucune des deux variantes ne tient compte des coûts induits par la nécessité de proposer des offres de mobilité supplémentaires. Ces coûts seront déterminés lorsque la stratégie sera développée sur les différents sites, car il est prématuré d'en chiffrer le montant alors que la stratégie en est encore à sa mise au point. Contrairement à aujourd'hui, l'INFORAMA n'aura plus à charge des coûts de location. Actuellement en effet, des

surfaces sont louées sur les sites de Schwand (env. 500 m² de SUP), d'Oeschberg (env. 400 m² de SUP) et de la Molkereistrasse (env. 420 m² de SUP).

Illustration 10 : Coûts d'investissement (OPEX) générés par la variante « Centres de compétences » (2023/2025) durant la période prise en compte (2025-2051), en CHF

	Variante 2023	Variante 2025	Différence
Amortissements	102 742 000	121 764 000	+ 19 022 000
Coûts salariaux générés par l'exploitation	153 618 000	159 488 000	+ 5 870 000
Bâtiments et sites	36 221 000	36 621 000	+ 400 000
Entretien	27 513 000	31 929 000	+ 4 416 000
Approvisionnement et élimination	4 747 000	6 847 000	+ 2 100 000
Coûts d'exploitation totaux	324 841 000	356 649 000	+ 31 808 000

Jusqu'à présent, des fonds d'un montant de 127,6 millions de francs ont été inscrits au plan d'investissement intégré (PII) 2025 à 2034 pour la mise en place de la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA. Il s'agit là d'une évaluation approximative des ressources nécessaires pour maintenir durablement la substance des immeubles cantonaux abritant l'INFORAMA sur ses différents sites, et ce, indépendamment ou presque de la stratégie d'utilisation élaborée. Les ressources supplémentaires de 120,4 millions de francs requises pour mettre en place les centres de compétences prévus seront demandées et inscrites au PII après l'adoption de cette stratégie par le Grand Conseil. Quant aux crédits requis pour la mise en œuvre de la stratégie, ils seront soumis à l'approbation des organes compétents en matière de dépenses ultérieurement, en fonction des projets réalisés.

6.2 Répercussions sur les offres de formation et leur qualité

La mise en œuvre de la stratégie n'aura aucune répercussion sur le contenu des offres de formation. La formation à l'agriculture biologique proposée actuellement ne sera plus proposée sous forme séparée dans la foulée de la révision de la formation professionnelle initiale. Par conséquent, le site de Schwand réduira drastiquement le nombre de leçons en la matière déjà avant l'entrée en vigueur de la stratégie. Les classes correspondantes seront transférées à Rütli avec les classes sises à la Molkereistrasse. Le regroupement des cours d'économie familiale rurale sur le site INFORAMA Rütli représente un autre changement important dans le domaine de la formation. Les autres offres de formation ne seront pas concernées par la mise en œuvre de la stratégie.

Les bâtiments des différents sites occupés par l'INFORAMA présentent de nombreuses déficiences au vu des exigences fixées aux locaux scolaires d'aujourd'hui et de demain. Les infrastructures de l'INFORAMA ne satisfont donc plus aux exigences actuelles ; la Stratégie des locaux scolaires 2030 a mis en évidence divers manquements et difficultés imputables en partie à l'âge des bâtiments et à la hausse des exigences qualitatives (p. ex. en rapport avec les formes d'enseignement modernes).

Selon les exigences figurant dans la Stratégie des locaux scolaires 2030, l'INFORAMA manque en partie de locaux spécifiques (médiathèques, espaces de rencontre, salles communes, locaux

pour les travaux de groupe menés avec les apprenties et apprentis, locaux de travail pour l'enseignement orienté sur la pratique, locaux pour le corps enseignant, locaux pour les formations continues, cercles de travail, conférences, etc.). Les locaux scolaires actuels ne répondent plus aux exigences de la didactique moderne concernant la modularisation, la flexibilisation de l'enseignement et le nombre de personnes par classe. Les locaux de réserve qui sont disponibles de temps à autre conviennent pour des manifestations ponctuelles mais pas pour des cours et des conférences donnés sur une base régulière, car leur emplacement et/ou leur agencement ne conviennent pas forcément. Il est souvent impossible de conférer aux bâtiments anciens la flexibilité nécessaire pour les offres de formation modernes. Les infrastructures annexes (places de stationnement, desserte par les transports publics, toilettes, restauration, etc.) sont également inappropriées et dépassées sur une grande partie des sites.

La mise en œuvre de la présente stratégie représente l'occasion de transformer les locaux de l'INFORAMA pour qu'ils répondent aux normes de la Stratégie des locaux scolaires 2030. Cette mesure ne pourra qu'augmenter l'attractivité et la qualité des formations proposées par l'institution.

6.3 Répercussions sur les offres de vulgarisation et de formation continue

Les offres du site INFORAMA Oeschberg sont transférées sur le site INFORAMA Seeland. Il s'agit là de la seule modification que la stratégie apporte aux prestations de vulgarisation, les autres offres en la matière restant proposées de manière décentralisée sur les sites INFORAMA actuels.

Dans le domaine de la formation continue, les offres relatives à l'économie familiale rurale qui nécessitent des infrastructures précises seront centralisées à Rütli (année de formation en économie familiale, cours de cuisine et de jardinage). Les offres de formation continue proposées sur le site INFORAMA Schwand seront transférées sur les sites INFORAMA Rütli ou Berner Oberland (cours sur l'exploitation agricole à titre accessoire). Selon la demande, des locaux seront à disposition pour les cours d'une journée sur les cinq sites INFORAMA restants.

6.4 Répercussions sur l'organisation et la gestion de l'INFORAMA

En principe, plus une entreprise compte de sites, plus elle est complexe à gérer. Ce constat vaut aussi pour l'administration publique, et donc pour l'INFORAMA. Sans compter qu'une trop grande décentralisation risque d'affaiblir la culture d'entreprise. Cet aspect influence lui aussi la gestion de l'entreprise et rend la collaboration plus difficile au sein de cette dernière. À cela s'ajoute le fait qu'il est coûteux de maintenir en état des infrastructures dépassées. Toutes ces raisons plaident pour un regroupement de l'INFORAMA sur le moins de sites possibles. D'un point de vue global, elles doivent toutefois être mises en balance avec les arguments en faveur d'une structure décentralisée (intérêts régionaux et besoins de la clientèle). Au vu de cette configuration, la solution proposée (à savoir la variante « Centres de compétences ») représente un compromis équilibré.

6.5 Répercussions sur les communes

La mise en œuvre de la stratégie esquissée au chapitre 5.4 (avec variante « Centres de compétences ») est d'une grande importance pour la politique sectorielle et régionale. Les transferts et réduction de sites prévus à moyen terme entraîneront diverses répercussions sur

les communes et régions concernées (emplois, prestations des petites entreprises, trafic de proximité, attractivité pour la formation, etc.). Dans sa nouvelle version, la variante « Centres de compétences » n'aura qu'un impact modéré sur les régions, car l'INFORAMA continuera de fournir des prestations de formation et de vulgarisation sur les sites de Waldhof et Emmental.

6.6 Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

La formation et la société s'influencent mutuellement. Un système de formation efficace contribue largement à la durabilité et au succès du tissu économique. La stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA et la mise en œuvre de la variante « Centres de compétences » offrent de belles perspectives pour l'économie agroalimentaire. Elles permettent en outre de moderniser les infrastructures (notamment locaux) destinées à la formation et la vulgarisation agricoles dans le canton de Berne (plus grand canton agricole de Suisse) et de les développer conformément aux exigences actuelles. Ces facteurs primordiaux pour garantir la compétitivité de l'INFORAMA face aux autres centres de formation et de vulgarisations agricoles en Suisse seront aussi directement ou indirectement profitables à l'agriculture bernoise dans son ensemble et aux domaines en amont et en aval, qui pourront ainsi relever avec succès les défis toujours plus exigeants du secteur agroalimentaire.

7. Place du projet dans le Programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le développement infrastructurel de l'INFORAMA sur ses différents sites et la stratégie d'utilisation y relative ne font pas explicitement partie du Programme gouvernemental de législature 2023-2026. Ils sont toutefois étroitement liés aux deux axes de développement ci-après, définis par le Conseil-exécutif sous l'objectif stratégique « Pôle attractif pour l'innovation et l'investissement » :

- Le pôle de formation et d'enseignement supérieur est renforcé en tant que moteur important pour l'innovation et l'écosystème d'innovation dans son ensemble.
- Le canton veille à l'attrait de l'infrastructure et à sa capacité à répondre aux besoins futurs, met à disposition les ressources nécessaires pour son entretien et garantit qu'elle soit utilisée de manière efficiente.

Les perspectives de développement promises par la variante « Centres de compétences » sont conformes à la Stratégie des locaux scolaires 2030. Cette dernière sert de fil conducteur aux projets d'investissement cantonaux et peut apporter des réponses aux questions qui se posent lors de processus de décision politique.

8. Calendrier et prochaines étapes

La mise en œuvre débutera une fois que le Conseil-exécutif aura approuvé la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA adaptée (en 2024) et que le Grand Conseil aura pris connaissance et approuvé ce projet à son tour (en 2025). La DEEE en confiera alors la direction à la DTT. À partir de ce moment-là, les travaux de planification se dérouleront conformément au modèle de la SIA, selon lequel la prochaine phase sera la « définition des objectifs ». Avec le traitement des charges imposées par le Grand Conseil, cette phase a déjà démarré (sous-projet 3). En parallèle, des travaux de planification et d'harmonisation financières sont menés dans le cadre du plan cantonal d'investissement intégré (PII), ce qui témoigne de l'importance cruciale qui restera accordée à la rentabilité et la finançabilité du projet.

Selon les estimations actuelles (chap. 5.5), le projet doit être mis en œuvre progressivement et s'achever à l'horizon 2040. Il convient toutefois de rappeler que les projets d'aussi longue haleine peuvent connaître des modifications au niveau du calendrier ou du financement notamment, que ce soit en raison du volume des travaux, des fonds nécessaires ou de l'imprévisibilité du contexte.